



**SYNDICAT MIXTE
HAUTE-SAONE NUMERIQUE**

ANNEE 2021

12 AVRIL

2021

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

SYNDICAT HAUTE SAONE NUMERIQUE

Délibérations du comité syndical du 12 avril 2021
--

CS2021-04-12-17 Approbation PV comité syndical du 31/03/21

CS2021-04-12-18 Compte de Gestion 2020 Budget Annexe

CS2021-04-12-19 Compte Administratif 2020 Budget Annexe

CS2021-04-12-20 Affectation du résultat 2020 Budget Annexe

CS2021-04-12-21 Budget Primitif budget annexe 2021

CS2021-04-12-22 Budget Primitif budget principal 2021

CS2021-03-31-23 Avenant n° 1 DSP affermo-concessive

RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

**Décision du Comité syndical CS2021-04-12-17 du 12 avril 2021
portant approbation du Procès-Verbal de la séance du 31 mars 2021**

Par suite d'une convocation en date du 31 mars 2021, l'an deux vingt et un, le 12 avril, à seize heures, le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE s'est réuni à l'Hôtel du Département, Espace Cassin, sous la présidence de Monsieur Yves KRATTINGER.

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 28

Absents ayant donné procuration : 4

Absents excusés : 10

Pour le Collège Département :

KRATTINGER Yves	
ARNOULD Isabelle	
AUBRY Marie-Dominique	absente
BATHELOT Nadine	
BLINETTE Alain	
BONNARD Corinne	
BURGHARD Frédéric	absent
BURKHALTER Fernand	absent - suppléé par STAUB Solange
COUTHERUT Sylvie	
DESPOULAIN Pierre	
FLEUROT Sabrina	
FRIQUET Carmen	absente
GAY Jean Claude	
JUIF Raoul	
MORLOT Robert	
PELLETERET Gérard	absent - suppléé par RIGOLOT Christelle
PULICANI Hervé	
RICHARDOT Fabienne	
SEGUIN Laurent	absent - suppléé par Jean-Jacques SOMBSTHAY
TOULOT Serge	

Pour le Collège Communautés de Communes (CC) :

KOPEC Freddy		CC Monts de Gy
DEGREANAND Bruno		CC Quatre Rivières
MAINIER Gilles		CC Pays Riolois
LUPFER Frédérique	Absente – a donné pouvoir à CLAUDEL Michel	CC Rahin et Chérimont
RICHARD Bernard	Absent - a donné pouvoir à DEMANGE René	CC Pays de Lure
DEMANGE René		CC 1000 Etangs-Hte Vallée de l'Ognon
CAILLE Nicolas	Absent – a donné pouvoir à DEGREANAND Bruno	CC Val de Gray
RACLOT Loïc	Absent - a donné pouvoir à KRATTINGER Yves	CC Hauts du Val de Saône
SCHELLE Alain	Absent	CC Pays de Luxeuil
BOYER Christian		CC Pays de Villersexel
MULTON Alexandre		CC Savoir-Faire
BAGUE Jacky		CC Combes
TRAMESEL Jean Claude	Absent	CC Haute-Comté

DELBOS Michel
GAUDINET Bernard
VON FELTEN Karl
BALLOT Vincent Absent
CLAUDEL Michel

CC Pays de Montbozon et du Chanois
CC Triangle vert
CC Terres de Saône
CC Val Marnaysien
CC Pays d'Héricourt

Le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Vu les articles L 5721-1\L 5721-7 et L 5722-1 à L 5722-8 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral PREF-D2-1-2013 n° 2035 du 30 décembre 2013 portant création du Syndicat Mixte Haute-Saône Numérique,

CONSIDERANT que le quorum est atteint avec 28 membres présents,

CONSIDERANT le procès-verbal de la réunion du Comité syndical, qui s'est tenue le 31 mars 2021 concernant :

1. Vérification du Quorum
2. Désignation d'un secrétaire
3. Approbation des Procès-verbaux du 21 décembre 2020
4. Décisions prises par le Président par délégation
5. Modification du poste de responsable du bureau d'étude et de radio
6. Création poste cadre administratif suivi DSP
7. Création poste cadre technique suivi DSP
8. Actualisation du tableau des effectifs
9. Nouvel organigramme du syndicat
10. Avenant convention mise à disposition CDG70
11. Modalités concernant le télétravail
12. Modalités d'utilisation du Compte épargne temps
13. Déclassement et désaffectation de la Boucle Locale Haut Débit (ex SMAU)
14. Approbation du protocole de résiliation de la convention de DSP Alliance Connectic (ex SMAU)
15. Approbation du contrat de cession de la Boucle Locale Haut Débit (ex SMAU)
16. Approbation des contrats d'IRU passés avec la société Céleste
17. Conditions tarifaires d'occupation des installations de génie civil dans le cadre de la cession de la BLHD
18. Débat d'Orientation Budgétaire 2021
19. Modification des statuts HSN
20. Points divers et questions

DECIDE APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, A L'UNANIMITE selon le détail ci-après

Nombre d'inscrits : 38
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 28 + 4 procurations
Suffrages exprimés pour : 32
Suffrages exprimés contre : 0
Bulletins blancs : 0

- **D'APPROUVER** à l'unanimité le procès-verbal de ladite réunion.

Fait et délibéré à VESOUL, le 12 avril 2021

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat mixte
HAUTE-SAONE NUMERIQUE,



Yves KRATZINGER

Acte certifié exécutoire :

- réception en Préfecture le.....

- affichage le.....

RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

**Délibération du Comité syndical n° CS2021-04-12-18 du 12 avril 2021
portant : Approbation du Compte de gestion 2020
préalablement au vote du compte administratif
pour le Budget annexe du Syndicat**

Par suite d'une convocation en date du 31 mars 2021, l'an deux vingt et un, le 12 avril, à seize heures, le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE s'est réuni à l'Hôtel du Département, Espace Cassin, sous la présidence de Monsieur Yves KRATTINGER.

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 28

Absents ayant donné procuration : 4

Absents excusés : 10

Pour le Collège Département :

KRATTINGER Yves	
ARNOULD Isabelle	
AUBRY Marie-Dominique	absente
BATHELOT Nadine	
BLINETTE Alain	
BONNARD Corinne	
BURGHARD Frédéric	absent
BURKHALTER Fernand	absent - suppléé par STAUB Solange
COUTHERUT Sylvie	
DESPOULAIN Pierre	
FLEUROT Sabrina	
FRIQUET Carmen	absente
GAY Jean Claude	
JUIF Raoul	
MORLOT Robert	
PELLETERET Gérard	absent - suppléé par RIGOLOT Christelle
PULICANI Hervé	
RICHARDOT Fabienne	
SEGUIN Laurent	absent - suppléé par Jean-Jacques SOMBSTHAY
TOULOT Serge	

Pour le Collège Communautés de Communes (CC) :

KOPEC Freddy		CC Monts de Gy
DEGRENAND Bruno		CC Quatre Rivières
MAINIER Gilles		CC Pays Riolois
LUPFER Frédérique	Absente – a donné pouvoir à CLAUDEL Michel	CC Rahin et Chérimont
RICHARD Bernard	Absent - a donné pouvoir à DEMANGE René	CC Pays de Lure
DEMANGE René		CC 1000 Etangs-Hte Vallée de l'Ognon
CAILLE Nicolas	Absent – a donné pouvoir à DEGRENAND Bruno	CC Val de Gray
RACLOT Loïc	Absent - a donné pouvoir à KRATTINGER Yves	CC Hauts du Val de Saône
SCELLE Alain	Absent	CC Pays de Luxeuil
BOYER Christian		CC Pays de Villersexel
MULTON Alexandre		CC Savoir-Faire
BAGUE Jacky		CC Combes
TRAMESEL Jean Claude	Absent	CC Haute-Comté

DELBOS Michel
GAUDINET Bernard
VON FELTEN Karl
BALLOT Vincent Absent
CLAUDEL Michel

CC Pays de Montbozon et du Chanois
CC Triangle vert
CC Terres de Saône
CC Val Marnaysien
CC Pays d'Héricourt

Le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

- Vu** les articles L 5722-1 à L 5722-10 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu** l'arrêté préfectoral PREF-D2-1-2013 n° 2035 du 30 décembre 2013 portant création du Syndicat Mixte Haute-Saône Numérique et notamment son article 5 et 10 ;
- Vu** la délibération CS2017-05-22-02 du Comité Syndical portant création de la Régie sans personnalité morale mais avec autonomie financière ;
- Vu** la délibération CS2017-05-22-03 du Comité Syndical portant approbation de la Création du Budget annexe de la Régie et des dispositions comptables ;
- Vu** la délibération CS2020-12-21-03 du Comité Syndical autorisant le versement d'une Subvention d'Equilibre entre le Budget Principal et le Budget annexe
- Vu** la délibération CS2020-02-12-03 du Comité Syndical portant approbation du Budget primitif 2020 du Budget annexe du Syndicat ;
- Vu** l'avis du Conseil d'Exploitation du 15 mars 2021,

CONSIDERANT que le quorum est atteint avec 28 membres présents,

CONSIDERANT que le compte administratif compare :

- les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget,
- les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondants à chaque article budgétaire,

CONSIDERANT l'exposé du rapporteur annexé à la présente délibération,

DECIDE préalablement au vote du compte administratif , **APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, A L'UNANIMITE, selon le détail ci-après,**

Nombre d'inscrits : 38
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 28 + 4 pouvoirs
Suffrages exprimés pour : 32
Bulletins blancs : 0

- **D'APPROUVER le compte de gestion 2020 dressé par le comptable public, et d'autoriser le Président à le signer**

Fait et délibéré à VESOUL, le 12 avril 2021,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat mixte
HAUTE-SAONE NUMERIQUE,


Yves KRATTINGER

Acte certifié exécutoire :

- réception en Préfecture le.....
- affichage le.....
- publication le

RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Délibération du Comité syndical n° CS2021-04-12-19 du 12 avril 2021 portant : Approbation du Compte Administratif 2020 pour le Budget annexe du Syndicat

Par suite d'une convocation en date du 31 mars 2021, l'an deux vingt et un, le 12 avril, à seize heures, le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE s'est réuni à l'Hôtel du Département, Espace Cassin, sous la présidence de Monsieur Yves KRATTINGER.

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 27

Absents ayant donné procuration : 3

Absents excusés : 10

Pour le Collège Département :

KRATTINGER Yves	s'est retire pendant le vote du Compte Administratif
ARNOULD Isabelle	
AUBRY Marie-Dominique	absente
BATHELOT Nadine	
BLINETTE Alain	
BONNARD Corinne	
BURGHARD Frédéric	absent
BURKHALTER Fernand	absent - suppléé par STAUB Solange
COUTHERUT Sylvie	
DESPOULAIN Pierre	
FLEUROT Sabrina	
FRIQUET Carmen	absente
GAY Jean Claude	
JUIF Raoul	
MORLOT Robert	
PELLETERET Gérard	absent - suppléé par RIGOLOT Christelle
PULICANI Hervé	
RICHARDOT Fabienne	
SEGUIN Laurent	absent - suppléé par Jean-Jacques SOMBSTHAY
TOULOT Serge	

Pour le Collège Communautés de Communes (CC) :

KOPEC Freddy		CC Monts de Gy
DEGRELAND Bruno		CC Quatre Rivières
MAINIER Gilles		CC Pays Riolois
LUPFER Frédérique	Absente – a donné pouvoir à CLAUDEL Michel	CC Rahin et Chérimont
RICHARD Bernard	Absent - a donné pouvoir à DEMANGE René	CC Pays de Lure
DEMANGE René		CC 1000 Etangs-Hte Vallée de l'Ognon
CAILLE Nicolas	Absent – a donné pouvoir à DEGRELAND Bruno	CC Val de Gray
RACLOT Loïc	Absent - a donné pouvoir à KRATTINGER Yves qui s'est retire pendant le vote du Compte Administratif	CC Hauts du Val de Saône
SHELLE Alain	Absent	CC Pays de Luxeuil
BOYER Christian		CC Pays de Villersexel
MULTON Alexandre		CC Savoir-Faire
BAGUE Jacky		CC Combes
TRAMESEL Jean Claude	Absent	CC Haute-Comté
DELBOS Michel		CC Pays de Montbozon et du Chanois

GAUDINET Bernard
VON FELTEN Karl
BALLOT Vincent Absent
CLAUDEL Michel

CC Triangle vert
CC Terres de Saône
CC Val Marnaysien
CC Pays d'Héricourt

Le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

- Vu** les articles L 5722-1 à L 5722-10 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu** l'arrêté préfectoral PREF-D2-1-2013 n° 2035 du 30 décembre 2013 portant création du Syndicat Mixte Haute-Saône Numérique et notamment son article 5 et 10 ;
- Vu** la délibération CS2017-05-22-02 du Comité Syndical portant création de la Régie sans personnalité morale mais avec autonomie financière ;
- Vu** la délibération CS2017-05-22-03 du Comité Syndical portant approbation de la Création du Budget annexe de la Régie et des dispositions comptables ;
- Vu** la délibération CS2020-12-21-03 du Comité Syndical autorisant le versement d'une Subvention d'Equilibre entre le Budget Principal et le Budget annexe
- Vu** la délibération CS2020-02-12-03 du Comité Syndical portant approbation du Budget primitif 2020 du Budget annexe du Syndicat ;
- Vu** l'avis du Conseil d'Exploitation du 15 mars 2021,
- Vu** l'approbation du compte de gestion préalablement au vote du Compte administratif,

CONSIDERANT que Monsieur Yves KRATTINGER, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à BATHELOT Nadine membre du Bureau, pour le vote du compte administratif,

CONSIDERANT que le quorum est atteint avec 27 membres présents votants,

CONSIDERANT que le compte administratif compare :

- les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget,
- les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondants à chaque article budgétaire,

CONSIDERANT l'exposé du rapporteur annexé à la présente délibération,

DECIDE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, A L'UNANIMITE, selon le détail ci-après

Nombre d'inscrits : 38
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 27 + 3 pouvoirs
Suffrages exprimés pour : 30
Suffrages exprimés contre : 0
Bulletins blancs : 0

- D'ADOPTER l'arrêté des comptes du Syndicat mixte pour l'exercice 2020 :

Recettes	1 356 056.00 €
Reprise de l'excédent précédent 2019	0.00 €
Sous-total	1 356 056.00 €
Dépenses	1 356 055.95 €
Excédent	0.05 €

- DE DONNER ACTE au Président de sa communication relative aux virements de crédits effectués au cours de l'exercice 2020 :

LISTE DES VIREMENTS DE CREDITS EFFECTUES EXERCICE 2020 DEPENSES

Libellé	Description	CP Voté BP	Virement	Total CP Voté
Fonctionnement		2 006 010.00	-	2 006 010.00
6	Comptes de charges	2 006 010.00	-	2 006 010.00
60	Achats	225 000.00	- 20 500.00	204 500.00
606	Achats de matières et fournitures non stockées	225 000.00	- 20 500.00	204 500.00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	225 000.00	- 20 500.00	204 500.00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	-	-	-
61	Services extérieurs	1 622 500.00	- 85 700.00	1 536 800.00
62	Autres services extérieurs	158 500.00	106 200.00	264 700.00
65	Autres charges de gestion courante	10.00	-	10.00
Total		2 006 010.00	-	2 006 010.00

LISTE DES VIREMENTS DE CREDITS EFFECTUES EXERCICE 2020 RECETTES

Etat néant

Libellé	Description	CP Voté BP	Virement	Total CP Voté
Fonctionnement		2 006 010.00	-	2 006 010.00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	1 141 000.00	-	1 141 000.00
706	Ventes de prestations de services	1 141 000.00	-	1 141 000.00
706	Ventes de prestations de services	1 141 000.00	-	1 141 000.00
77	Produits exceptionnelles	865 010.00	-	865 010.00
Total		2 006 010.00	-	2 006 010.00

- **DE VALIDER** le compte administratif 2020, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Le résultat de la section d'exploitation qui atteint un montant de **0,05 €** est issu des montants suivants :

➤ Recettes réelles.....	1 356 056.00 €
➤ Recettes d'ordre :.....	0,00 €
Total recettes de fonctionnement :.....	1 356 056.00 € (a)
➤ Dépenses réelles :.....	1 356 055.95 €
➤ Dépenses d'ordre :.....	0,00 €
Total des dépenses de fonctionnement :.....	1 356 055.95 € (b)
➤ Résultat de l'exercice	0,05 € (a-b)
➤ Résultat de fonctionnement reporté (résultat n-1)	0,00 €
➤ Résultat de la section de fonctionnement	0,05 €

Le budget annexe ne comportant aucun crédit d'investissement, il n'est constaté aucun solde d'exécution de la section d'investissement ni restes à réaliser.

- **D'ARRETER** les résultats définitifs 2020 tels que résumés ci-dessus, soit un excédent de fonctionnement de 0.05 €.

Fait et délibéré à VESOUL, le 12 avril 2021,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat mixte
HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Yves KRATTINGER



Acte certifié exécutoire :

- réception en Préfecture le.....
- affichage le.....
- publication le

RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

**Délibération du Comité syndical n° CS2021-04-12-20 du 12 avril 2021
portant Affectation du résultat 2020
pour le Budget annexe du Syndicat**

Par suite d'une convocation en date du 31 mars 2021, l'an deux vingt et un, le 12 avril, à seize heures, le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE s'est réuni à l'Hôtel du Département, Espace Cassin, sous la présidence de Monsieur Yves KRATTINGER.

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 28

Absents ayant donné procuration : 4

Absents excusés : 10

Pour le Collège Département :

KRATTINGER Yves	
ARNOULD Isabelle	
AUBRY Marie-Dominique	absente
BATHELOT Nadine	
BLINETTE Alain	
BONNARD Corinne	
BURGHARD Frédéric	absent
BURKHALTER Fernand	absent - suppléé par STAUB Solange
COUTHERUT Sylvie	
DESPOULAIN Pierre	
FLEUROT Sabrina	
FRIQUET Carmen	absente
GAY Jean Claude	
JUIF Raoul	
MORLOT Robert	
PELLETERET Gérard	absent - suppléé par RIGOLOT Christelle
PULICANI Hervé	
RICHARDOT Fabienne	
SEGUIN Laurent	absent - suppléé par Jean-Jacques SOMBSTHAY
TOULOT Serge	

Pour le Collège Communautés de Communes (CC) :

KOPEC Freddy		CC Monts de Gy
DEGRELAND Bruno		CC Quatre Rivières
MAINIER Gilles		CC Pays Riolois
LUPFER Frédérique	Absente – a donné pouvoir à CLAUDEL Michel	CC Rahin et Chérimont
RICHARD Bernard	Absent - a donné pouvoir à DEMANGE René	CC Pays de Lure
DEMANGE René		CC 1000 Etangs-Hte Vallée de l'Ognon
CAILLE Nicolas	Absent – a donné pouvoir à DEGRELAND Bruno	CC Val de Gray
RACLOT Loïc	Absent - a donné pouvoir à KRATTINGER Yves	CC Hauts du Val de Saône
SCELLE Alain	Absent	CC Pays de Luxeuil
BOYER Christian		CC Pays de Villersexel
MULTON Alexandre		CC Savoir-Faire
BAGUE Jacky		CC Combes
TRAMESEL Jean Claude	Absent	CC Haute-Comté

DELBOS Michel
GAUDINET Bernard
VON FELTEN Karl
BALLOT Vincent Absent
CLAUDEL Michel

CC Pays de Montbozon et du Chanois
CC Triangle vert
CC Terres de Saône
CC Val Marnaysien
CC Pays d'Héricourt

Le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

- Vu** les articles L 5722-1 à L 5722-10 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu** l'arrêté préfectoral PREF-D2-1-2013 n° 2035 du 30 décembre 2013 portant création du Syndicat Mixte Haute-Saône Numérique et notamment son article 5 et 10 ;
- Vu** la délibération CS2017-05-22-02 du Comité Syndical portant création de la Régie sans personnalité morale mais avec autonomie financière ;
- Vu** la délibération CS2017-05-22-03 du Comité Syndical portant approbation de la Création du Budget annexe de la Régie et des dispositions comptables ;
- Vu** la délibération CS2020-12-21-03 du Comité Syndical autorisant le versement d'une Subvention d'Equilibre entre le Budget Principal et le Budget annexe
- Vu** la délibération CS2020-02-12-03 du Comité Syndical portant approbation du Budget primitif 2020 du Budget annexe du Syndicat ;
- Vu** l'avis du Conseil d'Exploitation du 15 mars 2021,
- Vu** la validation du Compte de gestion et du Compte administratif ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint avec 28 membres présents,

CONSIDERANT l'arrêté des comptes, la communication des virements de crédits et la validation du compte administratif,

CONSIDERANT l'exposé du rapporteur annexé à la présente délibération,

DECIDE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, A L'UNANIMITE, selon le détail ci-après

Nombre d'inscrits : 38
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 28 + 4 pouvoirs
Suffrages exprimés pour : 32
Suffrages exprimés contre : 0
Bulletins blancs : 0

- **D'ARRETER** les résultats définitifs 2020 tels que résumés ci-dessus, et les affecter de la manière suivante :
- **D'INSCRIRE** en recettes de fonctionnement au compte 002 une somme de 0.05 € correspondant au solde d'exécution de la section de fonctionnement,

Fait et délibéré à VESOUL, le 12 avril 2021,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat mixte
HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Yves KRATTINGER



Acte certifié exécutoire :

- réception en Préfecture le.....
- affichage le.....
- publication le

RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

**Délibération du Comité syndical n° CS2021-04-12-21 du 12 avril 2021
portant adoption du Budget primitif 2021 du Budget Annexe**

Par suite d'une convocation en date du 31 mars 2021, l'an deux vingt et un, le 12 avril, à seize heures, le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE s'est réuni à l'Hôtel du Département, Espace Cassin, sous la présidence de Monsieur Yves KRATTINGER.

Nombre de membres en exercice : 38 Nombre de membres présents : 28

Absents ayant donné procuration : 4 Absents excusés : 10

Pour le Collège Département :

KRATTINGER Yves	
ARNOULD Isabelle	
AUBRY Marie-Dominique	absente
BATHELOT Nadine	
BLINETTE Alain	
BONNARD Corinne	
BURGHARD Frédéric	absent
BURKHALTER Fernand	absent - suppléé par STAUB Solange
COUTHERUT Sylvie	
DESPOULAIN Pierre	
FLEUROT Sabrina	
FRIQUET Carmen	absente
GAY Jean Claude	
JUIF Raoul	
MORLOT Robert	
PELLETERET Gérard	absent - suppléé par RIGOLOTT Christelle
PULICANI Hervé	
RICHARDOT Fabienne	
SEGUIN Laurent	absent - suppléé par Jean-Jacques SOMBSTHAY
TOULOT Serge	

Pour le Collège Communautés de Communes (CC) :

KOPEC Freddy		CC Monts de Gy
DEGRELAND Bruno		CC Quatre Rivières
MAINIER Gilles		CC Pays Riolois
LUPFER Frédérique	Absente – a donné pouvoir à CLAUDEL Michel	CC Rahin et Chérimont
RICHARD Bernard	Absent - a donné pouvoir à DEMANGE René	CC Pays de Lure
DEMANGE René		CC 1000 Etangs-Hte Vallée de l'Ognon
CAILLE Nicolas	Absent – a donné pouvoir à DEGRELAND Bruno	CC Val de Gray
RACLLOT Loïc	Absent - a donné pouvoir à KRATTINGER Yves	CC Hauts du Val de Saône
SCHELLE Alain	Absent	CC Pays de Luxeuil
BOYER Christian		CC Pays de Villersexel
MULTON Alexandre		CC Savoir-Faire
BAGUE Jacky		CC Combes
TRAMESEL Jean Claude	Absent	CC Haute-Comté

DELBOS Michel
Chanois
GAUDINET Bernard
VON FELTEN Karl
BALLOT Vincent Absent
CLAUDEL Michel

CC Pays de Montbozon et du
CC Triangle vert
CC Terres de Saône
CC Val Marnaysien
CC Pays d'HéricourtLe

Le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

- Vu les articles L 5722-1 à L 5722-10 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral PREF-D2-1-2013 n° 2035 du 30 décembre 2013 portant création du Syndicat Mixte Haute-Saône Numérique et notamment son article 5 et 10 ;
- Vu la délibération CS2017-05-22-02 du Comité Syndical portant création de la Régie sans personnalité morale mais avec autonomie financière ;
- Vu la délibération CS2017-05-22-03 du Comité Syndical portant approbation de la Création du Budget annexe de la Régie et des dispositions comptables ;
- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 31 mars 2021 lors du Comité Syndical ;
- Vu l'avis du Conseil d'Exploitation en séance du 15 mars 2021,

CONSIDERANT que le quorum est atteint avec 28 membres présents,

CONSIDERANT que le Débat d'orientation Budgétaire qui s'est tenu le 31 mars 2021 n'a soulevé aucune remarque de la part des membres du Comité syndical Haute-Saône numérique,

CONSIDERANT l'exposé détaillé fait en séance et joint en Annexe 1,

DECIDE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, à l'unanimité, selon le détail ci-après

Nombre d'inscrits : 38
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 28 présents + 4 pouvoirs
Suffrages exprimés pour : 32
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2021 de la Régie d'exploitation présenté par nature et par chapitre, et voté au niveau du chapitre.

Le budget 2021, établi hors taxe, est à l'équilibre et s'élève à **1 458 510.00 euros**, inscrit en totalité en section d'exploitation, selon le détail figurant dans les annexes 1 à 3 :

➤ **DE CHARGER** le Président de son exécution.

Fait et délibéré à VESOUL, le 12 avril 2021

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat mixte
HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Yves KRATTINGER



Acte certifié exécutoire :

- réception en Préfecture le.....
- affichage le.....
- publication le

Présentation détaillée du Budget Exposé fait en séance

En 2020, les 2 premières plaques FttH ont été finalisées et ouvertes à la commercialisation ; ce qui représente environ 6 000 première prises FttH.

De plus, entre le 1^{er} janvier 2021 et le 3 mars 2021, ce ne sont pas moins de 14 000 prises supplémentaires qui ont été ouvertes à la commercialisation.

Ainsi, à ce jour, c'est un parc d'environ 20 000 prises FttH qui sont désormais ouvertes à la commercialisation et exploitées par le Syndicat mixte via une prestation de service souscrite auprès de Axione. La performance commerciale est très bonne puisqu'il y a déjà presque 1 800 clients raccordés et 1 200 commandes de raccordement encore en cours.

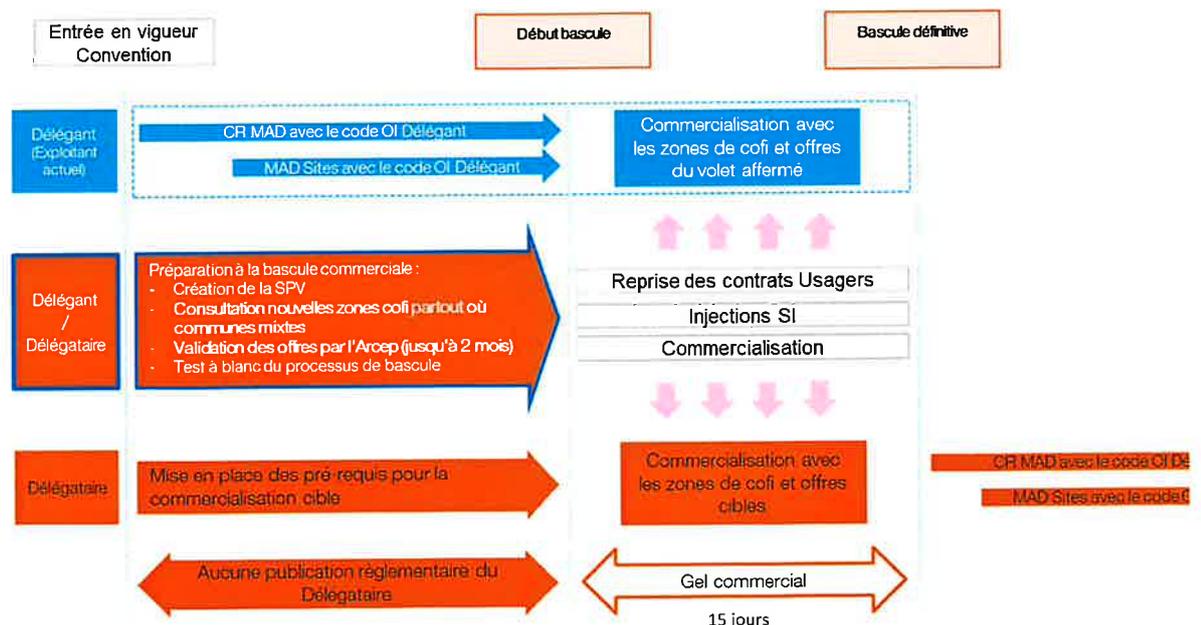
Par ailleurs et pour rappel, la procédure de délégation de service public a été menée à son terme malgré le contexte sanitaire et réglementaire compliqué.

En effet, la Convention de DSP a été signée le 15 décembre 2020 et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Ainsi, l'année 2021 est une année de transition effective entre 2 modes de gestion du réseau d'initiative publique HSN : passage d'un fonctionnement en Régie avec autonomie financière à un mode de gestion délégué au travers de cette DSP affermo-concessive.

Cette transition opérationnelle se fera sur le 1^{er} semestre 2021. Elle est organisée minutieusement avec le délégataire et l'exploitant actuel Axione afin de limiter au maximum les perturbations sur la dynamique de production et de commercialisation enclenchée par le Syndicat mixte.

Schématique de la transition organisée avec le délégataire et Axione :



En conséquence, d'un point de vue budgétaire, les charges et les recettes relatives à l'exploitation via le marché de service contracté avec Axione seront retracées dans ce budget annexe, à minima sur le 1^{er} semestre, en particulier, sur les infrastructures FttH tant que celles-ci n'ont pas été prises en exploitation par le délégataire.

Aussi, il est proposé une approche de gestion prudente en « bon père de famille » :

En dépenses :

- Concernant les dépenses liées au marché Axione, les dépenses seront approchées au plus près du réel tenant compte des bordereaux de prix ;
- Concernant les dépenses de personnel, elles seront naturellement appréhendées pour toute l'année 2021 ;
- Concernant les dépenses autres, telles que les dépenses d'énergie ou de frais d'exploitations, elles seront évaluées à la moitié de l'année antérieure. En effet, si la Convention de DSP prévoit une reprise de ces contrats dans un délai défini (2 mois pour les contrats d'énergie, sauf difficultés particulières, 6 mois pour les autres types de contrats...), il est important de sécuriser absolument l'approvisionnement en énergie et les différentes prestations d'exploitation et d'hébergement pour assurer une parfaite continuité du service. C'est pourquoi, elles sont appréhendées pour 6 mois de plein exercice.

En recettes :

Elles sont calculées pour 6 mois de plein exercice (ex. recettes des PRM, des sites FttO...) étant entendu qu'ensuite, une fois qu'il les aura prises en exploitation, c'est le délégataire qui les percevra.

**PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES PAR PROGRAMME
MOUVEMENTS RÉELS**

I – Dépenses d'exploitation

Programme Administration Générale

Moyens généraux- Chapitre 011

Dans le cadre de la convention de mise à disposition, signée entre le Département et Haute-Saône Numérique, le Syndicat verse au Département une redevance annuelle correspondant à la location des locaux (bureaux et local du POP), la mise à disposition des personnels et des biens matériels.

Des véhicules de service sont également mis à disposition du Syndicat dans le cadre d'une convention avec l'Unité Technique Spécialisée.

Les locaux de la Régie, les véhicules utilisés étant identiques à ceux du Syndicat, une partie des redevances de location doit être reversée par le Budget annexe au Budget principal.

Les quotités appliquées lors des années précédentes sont reconduites en 2021, soit :

- Pour les locaux et matériels des bureaux du Syndicat, sis au 25 rue de la Préfecture, ainsi que pour les véhicules de service, un pourcentage de 15 % du montant de la redevance sera reversé au Budget principal, estimé à 10 000 €,

D'autre part, il convient d'inscrire les crédits pour assurer l'ensemble des équipements mis en exploitation (pylônes, armoires...), une somme de 25 000 € dans le cadre du contrat d'assurance dommage aux biens contracté avec la société AXA pour l'année 2021.

Soit un total de 42 000 €.

Ressources Humaines- Chapitre 012

Une quotité du temps de travail de certains agents est également affectée au fonctionnement de la Régie, et donnera lieu à remboursement du budget annexe au budget principal.

Les agents concernés sont les suivants :

- 20 % du temps de travail du Directeur du Syndicat
- 20 % du temps de travail du Directeur Technique
- 20 % du temps de travail du Directeur Administratif et Financier

Pour 2021 le montant des charges est évalué à 42 000 €.

Il est également proposé de provisionner une somme de 46 000€ pour assumer les salaires de 2 personnes qui seront dédiées au contrôle rigoureux de la DSP

Soit un total de 88 000 €.

Programme Régularisations comptables – Chapitre 65

Le Budget annexe est assujéti à la TVA au même titre que le budget principal, donc soumis aux déclarations de TVA mensuelles (pour conserver le même rythme de déclaration que le Budget principal).

A ce titre il convient d'inscrire au budget un montant pour régulariser le montant de TVA au centime près en fin d'année.

Une somme de 10 € est donc inscrite en dépense au chapitre 6588.

Soit un total de 10 €.

Programme Exploitation des Réseaux –Chapitre 011

Opération Exploitation du POP

Le Point de Présence Opérateur est mis à disposition du Budget annexe.

Afin de garantir la maintenance des équipements, il est nécessaire de prévoir des crédits pour régler les différents contrats de maintenance, notamment électriques, incendie, équipements, représentant un montant évalué à 17 000 €.

Pour les frais d'exploitation de la salle, un montant de 3 000 € a été budgété.

Comme indiqué ci-dessus, les locaux du POP sont mis à disposition par le Département au Syndicat. D'autre part, afin d'assurer la continuité du réseau entre Besançon d'une part et Montbéliard d'autre part, il a été nécessaire de contractualiser avec Néoclyde (côté Besançon), Numérica et Céleste (côté Montbéliard) pour louer des équipements au sein de leurs infrastructures.

Une somme de 20 000 € est ainsi budgétée pour la location d'infrastructures d'hébergement et fourreaux dans le cadre de la location IBLO.

Soit un total de 40 000 €.

Opération Exploitation des Réseaux de Fibre optique

Au vu de la transition opérationnelle entre Axione et le délégataire Orange à réaliser sur le 1er semestre 2021, des charges et des recettes d'exploitation sont à prévoir.

Ainsi, le programme exploitation comprend :

- les frais de location, d'entretien et de maintenance des réseaux, infrastructures d'hébergement et des équipements de desserte (PoP, armoire de ZA, réseaux de collecte...),
- les frais de maintenance et d'exploitation des armoires PRM et des NRO, et des premières prises FttH, le temps que ces infrastructures soient reprises en affermage,
- les frais de maintenance et d'électricité du réseau câblé SOTEDIS et VIDEO 70 acquis par HSN fin 2019, dans l'attente de l'extinction du service ;
- les frais d'exploitation et de maintenance des pylônes de téléphonie mobile et abords, qui incombent à Haute-Saône Numérique en sachant que la gestion de ces sites mobiles ne fait pas partie du périmètre de la DSP et restera à la charge du Syndicat mixte.

Pour rappel, le marché de maintenance, d'exploitation et de commercialisation a été attribué à la Société Axione (filiale de Bouygues Energies et Services) et ce marché se termine le 4 mai 2021 ; la transition vers le délégataire Orange devra être réalisée et sécurisée impérativement en tenant compte de cette contrainte, et notamment le fait qu'aucune commande de prestation ne pourra être adressée à Axione au-delà de cette date.

En 2020, les 3 000 premières prises FttH ont été ouvertes à la commercialisation en octobre. Depuis le 3 mars 2021, c'est plus de 20 000 prises ouvertes à la commercialisation et plus de 3 000 clients sur le réseau FttH (raccordés et en cours de raccordement). C'est une dynamique très forte que le Syndicat a su mettre en place avec les entreprises travaux et l'exploitant Axione.

Ainsi, les dépenses de « Maintenance et Exploitation du réseau de desserte – FttH-FttE » ont été approchées en prenant en considération cette dynamique commerciale très forte et avec le souci de la maintenir quelle que soit la transition avec le délégataire. Concrètement, ces dépenses ont été appréhendées sur une base de 6 mois d'exercice plein de l'exploitant Axione. Ceci afin de sécuriser absolument la commercialisation des réseaux FttH.

En outre, il est à préciser que les « Coûts Maintenance et Exploitation du réseau de collecte transport NRA-PRM-NRO » ont été évalués en incluant la redevance, estimée à 350 000€ en 2021, versée par le Budget annexe au Budget principal dans le cadre de la mise à disposition des réseaux commercialisés ainsi que des locations des fibres utilisées par le Syndicat pour desservir ses équipements et réseaux (IBLO estimées à 180 000 pour le 1^{er} semestre 2021 ...). Les réparations des réseaux endommagés ainsi que l'énergie pour les NRO sont également imputées sur cette tranche qui représente un montant total de 556 000€ pour 2021.

Afin de garantir le fonctionnement du réseau, les prévisions affichées en 2021 sont listées ci-dessous, soit pour chaque technologie :

➤ Maintenance et Exploitation du réseau de desserte – FttH-FttE » (Axione)	450 000 €
➤ Maintenance et Exploitation du réseau de collecte transport NRA-PRM-NRO	556 000 €
➤ Maintenance et Exploitation du réseau de collecte – FttO – ZA »	90 000 €
➤ Maintenance et Exploitation des équipements actifs de réseaux »	45 000 €

Soit un total de 1 141 000 €.

Opération Maintenance des réseaux câblés

Pour les dépenses relatives aux coûts de maintenance des réseaux câblés SOTEDIS-VIDEO 70 acquis par le Syndicat sont évalués à 25 000 €.

Soit un total de 25 000 €.

Opération Infrastructures mobiles

Les pylônes de téléphonie mobile construits par le Département et transférés à Haute-Saône Numérique sont mis à disposition de la Régie et induisent donc des dépenses de maintenance et d'entretien, évaluées à 10 000 €.

Soit un total de 10 000 €.

Opération Exploitation des Points de Raccordement Mutualisés

La totalité des Points de Raccordement Mutualisés implantés sur le Département sont en service.

Des crédits sont donc nécessaires pour en assurer la maintenance et l'exploitation à hauteur de 12 500 €, et un montant de 100 000 € est ciblé pour les dépenses d'énergie et électricité de ces sites.

Soit un montant total de 112 500 €.

**Pour la section d'exploitation, les dépenses s'élèveront à
1 458 510.00 €**

II – Recettes d'exploitation

Programme Recettes d'exploitation- Chapitre 706

Globalement, il est rappelé que les recettes ont été approchées sur une hypothèse de 6 mois d'exercice en mode régie et, nonobstant, de manière prudente.

Pour rappel, les recettes attendues sont de deux natures : les recettes présentant un degré de certitude élevé et les recettes dont l'estimation se base sur des hypothèses plausibles mais qui dépendent de la performance commerciale.

Ainsi, les recettes présentant le meilleur degré de certitude correspondent :

- à la location des équipements de montée en débit (MeD),
- aux redevances de mise à disposition de pylônes aux opérateurs,
- aux redevances de location des infrastructures du POP.

Les autres recettes correspondent :

- à la location de fibres optiques à des opérateurs utilisant le réseau d'initiative publique pour apporter leur offre de services à des entreprises ou des services publics (FttO, ZA...),

- aux ventes de prises FttH, dont il est rappelé la dynamique remarquable.

L'ensemble des recettes de commercialisation et d'exploitation sont regroupées au sein d'un même programme.

En outre, pour les recettes des Prises FttH, il a été considéré qu'il y a désormais 7 opérateurs présents sur le réseau dont 2 très grands opérateurs qui sont de véritables locomotives commerciales à savoir, Free et Orange.

- Recettes d'exploitation FttO et ZA :	150 500 €
- Redevances pylônes de téléphonie mobile	20 000 €
- Recettes d'exploitation armoires de MeD	132 500 €
- Redevance location infrastructure POP	32 500 €
- Recettes des Prises FttH	520 000 €

Soit un montant total de recettes de 855 500.00 €

Programme Subvention d'Equilibre -Chapitre 774

Au vu de ces prévisions et compte-tenu de la délibération du Comité syndical lors de la création de la Régie autorisant à titre exceptionnel, le versement d'une subvention d'équilibre, après constatation du déficit du Budget annexe, il est donc prévu au budget d'inscrire une subvention d'équilibre du Budget principal d'un montant de 865 010 €.

Soit un montant total de recettes de 603 009.95 €

Pour la section d'exploitation, compte tenu du résultat de fonctionnement reporté de 2020 de 0.05 €,

Les recettes 2021 s'élèveront à 1 458 510.00 €

PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES PAR PROGRAMME MOUVEMENTS RÉELS

I – Programme ADMINISTRATION GENERALE

Crédits gérés hors AP/CP	Imputation	CP 2021
		Dépenses
Section Exploitation		
<u>Opération Moyens Généraux</u>		
- Redevance MaD locaux et moyens du Budget Principal vers le Budget annexe	011	17 000,00 €
- Assurance Dommange aux biens	011	25 000,00 €
<u>Opération Ressources Humaines</u>		
- Redevance personnel MaD du Budget Principal vers le Budget annexe	012	88 000,00 €
	Total	130 000,00 €

II – Programme REGULARISATION COMPTABLE

Crédits gérés hors AP/CP	Imputation	CP 2020
		Dépenses
Section Exploitation		
<u>Opération Régularisation comptable</u>		
	65	10 €
	Total	10 €

III – Programme MAINTENANCE EXPLOITATION COMMERCIALISATION RESEAUX HSN

Crédits gérés hors AP/CP	Imputation	CP 2021
Section Exploitation		
<u>Opération Exploitation des réseaux fibres optiques</u>		
<u>Coût exploitation du réseau de desserte - FttH</u>		
Entretien du réseau total	011	516 500,00 €
Location des fourreaux FT IBLO	011	206 000,00 €
<u>Coûts Exploitation du réseau de collecte transport</u>		
NRA-PRM-NRO		
Location RIP 1 ^{ère} génération	011	350 000,00 €
Energie – Electricité	011	22 000,00 €
Frais exploitation du réseau optique	011	1 500,00 €
<u>Opex activation</u>		
Coût d'activation du réseau	011	45 000,00 €
<u>Opération Exploitation infrastructures mobiles</u>		
Frais de maintenance	011	9 000,00 €
Location pylônes	011	1 000,00 €
<u>Opération Exploitation PRM</u>		
Frais de maintenance	011	6 000,00 €
Frais d'exploitation PRM	011	1 000,00 €
Energie – Electricité	011	105 500,00 €
<u>Opération Exploitation Réseaux câblés</u>		
Frais de maintenance	011	9 000,00 €
Frais d'exploitation	011	6 000,00 €
Energie – Electricité	011	10 000,00 €
<u>Opération Exploitation POP</u>		
Frais de maintenance	011	17 000,00 €
Frais d'exploitation POP	011	3 000,00 €
Location infrastructures hébergement	011	18 500,00 €
Location fourreaux FT IBLO	011	1 500,00 €
	Total	1 328 500.00 €

IV – Programme RECETTES DE COMMERCIALISATION INFRASTRUCTURES HSN

Crédits gérés hors AP/CP	Imputation	CP 2020
		Recettes
Section Exploitation		
<u>Opération Recettes d'exploitation infrastructures HSN</u>		
Recettes exploitation FttO-ZA	070	150 500,00 €
Recettes exploitation FttH	070	520 000,00 €
Recettes exploitation MeD	070	132 500,00 €
Redevance location infrastructures POP	070	32 500,00 €
Redevance location infrastructures Téléphonie mobile	070	20 000,00 €
	Total	855 500,00 €

V – Programme SUBVENTION D'EQUILIBRE

Crédits gérés hors AP/CP	Imputation	CP 2020
		Recettes
Section Exploitation		
<u>Opération Subventions d'Equilibre</u>		
	774	603 009.95 €
	Total	603 009.95 €

VI – Mouvement d'ordre et de clôture

Crédits gérés hors AP/CP	Imputation	CP 2020
		Recettes
Section Exploitation		
<u>clôture des comptes</u>		
	002	0.05 €
	Total	0.05 €

Equilibre du budget : BP 2021

Investissement

	Chap.	Libellé chapitre	Budget annexe HSN	Total
Dépenses d'ordre		Dépenses d'ordre	0,00	0,00
Dépenses réelles		Dépenses réelles	0,00	0,00
Total Dépenses d'investissement			0,00	0,00
Recettes d'ordre		Recettes d'ordre	0,00	0,00
Recettes réelles		Recettes réelles	0,00	0,00
Total Recettes d'investissement			0,00	0,00

Fonctionnement

	Chap.	Libellé chapitre	Budget annexe HSN	Total
Dépenses d'ordre		Dépenses d'ordre	0,00	0,00
Dépenses réelles	011	Charges à caractère général	1 370 500,00	1 370 500,00
	012	Charges de personnel et frais assimilés	88 000,00	88 000,00
	65	Autres charges de gestion courante	10,00	10,00
		Dépenses réelles	1 458 510,00	1 458 510,00
Total Dépenses de fonctionnement			1 458 510,00	1 458 510,00
Recettes d'ordre		Recettes d'ordre	0,00	0,00
Recettes réelles	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service, marchandises	855 500,00	855 500,00
	77	Produits exceptionnels	603 009,95	603 009,95
		Recettes réelles	1 458 509,95	1 458 509,95
		R002 résultat reporté	0,05	0,05
Total Recettes de fonctionnement			1 458 510,00	1 458 510,00

	Budget annexe HSN	Total
Recettes de Gestion (A)	1 458 510,00	1 458 510,00
Dépenses de Gestion (B)	1 458 510,00	1 458 510,00
Epargne de gestion C = A - B	0	0
Charges financières	0	0
Produits financiers	0	0
Charges financières nettes (D)	0	0
Epargne brute E = C - D	0	0
Amortissement de la Dette (F)	0	0
Epargne nette G = E - F	0	0
Dépenses d'investissement	0	0
Financement de l'investissement	0%	0%
Solde mvts ordre fonctionnement	0	0
Résultat comptable	0	0

BUDGET ANNEXE HSN - BUDGET PRIMITIF 2021

Présentation synthétique

SECTION EXPLOITATION

	BP Budget annexe		BP Budget annexe
TOTAL DEPENSES SECTION EXPLOITATION	1 458 510.00	TOTAL RECETTES SECTION EXPLOITATION	1 458 510.00
Charges à caractère général (chapitre 11)	1 370 500.00	Redevance commercialisation du réseau	855 500.00
location meublé + redevance d'usage	8 000.00	redevance location infrastructures POP	32 500.00
assurance dommages construction	25 000.00	redevance FttH	520 000.00
location mobilière véhicules service	9 000.00	redevance MED	132 500.00
activation du réseau	45 000.00	redevance location pylône téléphonie mobile	20 000.00
location fourreaux FT IBLO	207 500.00	redevance FttO-ZA	150 500.00
location RIP 1ère génération	330 000.00	subvention d'équilibre versée du budget principal au budget annexe	603 009.95
entretien du réseau total	516 500.00	subvention d'équilibre	88 000.00
location infrastructures hébergement	38 500.00	résultat de fonctionnement reporté	0.05
frais maintenance	41 000.00	résultat de fonctionnement reporté	0.05
location pylones	1 000.00		
frais d'exploitation	11 500.00		
énergie électricité	137 500.00		
charges de personnel et frais assimilés (chapitre 12)	88 000.00		
remboursement au budget principal personnel MAD	88 000.00		
Régularisations comptables (chapitre 65)	10.00		
régularisation écritures TVA	10.00		

ÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

**Décision du Comité syndical CS2021-04-12-22 du 12 avril 2021
portant adoption du Budget primitif 2021 du Budget Principal**

Par suite d'une convocation en date du 31 mars 2021, l'an deux vingt et un, le 12 avril, à seize heures, le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE s'est réuni à l'Hôtel du Département, Espace Cassin, sous la présidence de Monsieur Yves KRATTINGER.

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 27

Absents ayant donné procuration : 4

Absents excusés : 10

Pour le Collège Département :

KRATTINGER Yves	
ARNOULD Isabelle	
AUBRY Marie-Dominique	absente
BATHELOT Nadine	
BLINETTE Alain	
BONNARD Corinne	
BURGHARD Frédéric	absent
BURKHALTER Fernand	absent - suppléé par STAUB Solange
COUTHERUT Sylvie	
DESPOULAIN Pierre	
FLEUROT Sabrina	
FRIQUET Carmen	absente
GAY Jean Claude	
JUIF Raoul	absent (parti en cours de séance à 17h33)
MORLOT Robert	
PELLETERET Gérard	absent - suppléé par RIGOLOT Christelle
PULICANI Hervé	
RICHARDOT Fabienne	
SEGUIN Laurent	absent - suppléé par Jean-Jacques SOMBSTHAY
TOULOT Serge	

Pour le Collège Communautés de Communes (CC) :

KOPEC Freddy		CC Monts de Gy
DEGRELAND Bruno		CC Quatre Rivières
MAINIER Gilles		CC Pays Riolois
LUPFER Frédérique	Absente – a donné pouvoir à CLAUDEL Michel	CC Rahin et Chérimont
RICHARD Bernard	Absent - a donné pouvoir à DEMANGE René	CC Pays de Lure
DEMANGE René		CC 1000 Etangs-Hte Vallée de l'Ognon
CAILLE Nicolas	Absent – a donné pouvoir à DEGRELAND Bruno	CC Val de Gray
RACLOT Loïc	Absent - a donné pouvoir à KRATTINGER Yves	CC Hauts du Val de Saône
SCHELLE Alain	Absent	CC Pays de Luxeuil
BOYER Christian		CC Pays de Villersexel
MULTON Alexandre		CC Savoir-Faire
BAGUE Jacky		CC Combes
TRAMESEL Jean Claude	Absent	CC Haute-Comté

DELBOS Michel
Chanois
GAUDINET Bernard
VON FELTEN Karl
BALLOT Vincent Absent
CLAUDEL Michel

CC Pays de Montbozon et du
CC Triangle vert
CC Terres de Saône
CC Val Marnaysien
CC Pays d'Héricourt

Le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'arrêté préfectoral PREF-D2-1-2013 n° 2035 du 30 décembre 2013 portant création du Syndicat Mixte Haute-Saône Numérique ;

Vu la délibération CS2014-02-19-02 du Comité Syndical portant approbation des dispositions comptables ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint avec 27 membres présents,

CONSIDERANT que le Débat d'orientation Budgétaire qui s'est tenu le 31 mars 2021 n'a soulevé aucune remarque de la part des membres du Comité syndical Haute-Saône numérique,

CONSIDERANT l'exposé détaillé fait en séance et joint en Annexe 1,

Le Budget 2021, en mouvements réels, se répartit de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT Dépenses : 2 407 619,95 € Recettes : 6 373 855.00 €

INVESTISSEMENT Dépenses : 32 164 390,87 € Recettes : 28 198 155.82 €

Soit un total de 34 572 010,82 € réparti par chapitre selon le détail figurant en annexe 3, et par opération selon le détail en annexe 2

CONSIDERANT l'état récapitulatif des Autorisations de Programme jointe en annexe 4, il est proposé d'approuver les modifications d'AP selon le détail ci-dessous :

Révision à la hausse 3 080 353,06 €

DECIDE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, à l'unanimité, selon le détail ci-après

Nombre d'inscrits : 38
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 27 présents + 4 pouvoirs
Suffrages exprimés pour : 31
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

➤ **D'ADOPTER** le budget primitif 2021 présenté par nature et par chapitre, et voté au niveau du chapitre tel qu'il est présenté en annexe 3,

- **D'ADOPTER** l'état de révision des Autorisations de Programme joint en annexe 4,
 - **D'AUTORISER** le Président à procéder à la réalisation des emprunts dans la limite des montants inscrits au budget,
 - **D'AUTORISER** le Président à souscrire un prêt relais à hauteur de 15 M€ dans la limite des montants inscrits au budget au titre de l'emprunt d'équilibre,
 - **DE CHARGER** le Président de son exécution.
- et à signer la feuille d'épargne qui s'y rattache.

Fait et délibéré à VESOUL, le 12 avril 2021

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat mixte
HAUTE-SAONE NUMERIQUE,



Yves KRATTINGER

Acte certifié exécutoire :

- réception en Préfecture le.....
- affichage le.....
- publication le

**Présentation détaillée du Budget
Exposé fait en séance**

En 2020, les 2 premières plaques FttH ont été finalisées et ouvertes à la commercialisation ; ce qui représente environ 6 000 premières prises FttH.

A ce jour, c'est un parc d'environ 21 000 prises FttH qui sont désormais ouvertes à la commercialisation et exploitées par le Syndicat mixte via une prestation de service souscrite auprès de Axione.

La performance commerciale est très bonne puisqu'il y a déjà plus de 2 300 clients raccordés et plus de 1 100 commandes de raccordement en cours.

Par ailleurs et pour rappel, la procédure de délégation de service public a été menée à son terme malgré le contexte sanitaire et réglementaire compliqué.

En effet, la Convention de DSP a été signée le 15 décembre 2020 et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Cette entrée en vigueur doit permettre la perception dès cette année des redevances négociées dans le cadre de la Convention de DSP.

Ainsi, l'année 2021 est une année de transition effective entre 2 modes de gestion du réseau d'initiative publique HSN : passage d'un fonctionnement en Régie avec autonomie financière à un mode de gestion délégué au travers de cette DSP affermo-concessive.

Cette transition opérationnelle se fera sur le 1^{er} semestre 2021. Elle est organisée minutieusement avec le délégataire et l'exploitant actuel Axione afin de limiter au maximum les perturbations sur la dynamique de production et de commercialisation enclenchée par le Syndicat mixte. La continuité de service est un objectif absolu qui préside à cette transition.

En conséquence, d'un point de vue budgétaire, pour 2021 :

- Les charges et les recettes d'investissement seront cette année encore suivies dans le budget principal, en particulier, les dépenses des travaux FttH, FttO et les recettes attendues de la Région et de l'Etat (FSN) ;
- Les redevances à percevoir dès 2021 au titre de la DSP seront suivies dans le budget principal ;
- Les charges et les recettes relatives à l'exploitation des réseaux via le marché de service contracté avec Axione seront retracées dans le budget annexe, a minima sur le 1^{er} semestre, en particulier, sur les infrastructures FttH tant que celles-ci n'ont pas été prises en exploitation par le délégataire.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BP 2021

	DEPENSES			RECETTES		
	Réelles	Ordre	Total	Réelles	Ordre	Total
Investissement hors dette	28 239 832.18	3 900.00	28 243 732.18	13 198 156	3 970 135.05	17 168 290.87
Dette	3 924 558.69		3 924 558.69	15 000 000	-	15 000 000.00
Investissement	32 164 390.87	3 900.00	32 168 290.87	28 198 155.82	3 970 135.05	32 168 290.87
Fonctionnement	2 407 619.95	3 970 135.05	6 377 755.00	6 373 855.00	3 900.00	6 377 755.00
TOTAL BP	34 572 010.82	3 974 035.05	38 546 045.87	34 572 010.82	3 974 035.05	38 546 045.87

Pour information, les montants d'investissement précédemment votés non consommés en 2020 et qui seront votés en report lors du Budget Supplémentaire sont de l'ordre de **5,2 M€**.

Le volume des investissements hors dette prévus pour 2021 (BP et reports) atteint donc un volume de l'ordre de 33,4 M€. Il viendra couvrir les principaux champs d'intervention d'HSN que vous retrouverez au fil de ce rapport à savoir :

**Desserte (FttH – PRM – Raccordement – sites prioritaires – Zones ARELIS)
Collecte (collecte NRA-NRO-PRM – Consolidation Arc Optique – Activation)
Frais d'Etudes (Etudes AMOA – Maitrise d'œuvre FttH)
Autres dépenses d'aménagement numérique (NRO – POP – Pylone)
Inclusion numérique
Exploitation des réseaux
Acquisition foncier et bâti
Acquisition de réseaux**

A ce stade, après accord du FSN reçu le 12 mars 2021, les recettes et les cofinancements attendus pour couvrir ces 33,4 M€ de dépenses sont estimés à 31M € sur la période 2021 à 2023. Environ, 18,4M € de recette réelles devraient être encaissés en 2021 et le solde lissé sur les années suivantes. Vient s'ajouter pour financer ces investissements, le fonds de roulement du syndicat qui se monte à un peu moins de 3,6 M€.

A noter, que sur les 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2021, il a été identifié un besoin de trésorerie important pour assurer le paiement des travaux qui seront très concentrés sur cette période.

C'est pourquoi, il est proposé de recourir à la souscription d'un prêt relais « in fine » sur 2 ou 3 ans pour un montant de 15M€ ; 15M€ étant une enveloppe maximale qui sera mobilisée pour garantir la trésorerie, notamment en cas de retard de perception des subventions des cofinanceurs (Etat et Région).

Enfin, il est à noter que les mouvements sur les AP font l'objet d'un rapport dédié en annexe 2.

I – PROGRAMME DESSERTE

OPERATION DESSERTE FTTH

Une enveloppe de 14,76 M€ de travaux FttH est affectée à la desserte et répartie selon le détail ci-dessous :

Desserte – Boucle locale optique mutualisée

En 2019, HSN a lancé les 15 vagues de travaux pour 51 264 prises dans le cadre de 13 marchés subséquents de travaux.

A date, sur ces 15 plaques travaux, HSN a posé :

- 119 SRO, tous terminés ;
- 13 NRO, tous équipés avec les appareils nécessaires à l'activation du réseau FttH, tous collectés en fibre optique et reliés au Pop de Vesoul, et enfin, tous pris en exploitation chez Axione (jusqu'à la transition vers le délégataire de la DSP qui devra alors en assurer l'exploitation) ;
- Un peu plus de 21 000 prises FttH ouvertes à la commercialisation depuis le 22 mars 2021 ;
- Cela représente environ 20 M€ HT investis.

En 2021, HSN continuera les travaux pour terminer les 30 000 prises FttH restantes et, ce, à horizon fin juin 2021. Les coûts d'investissement sur ce volet desserte FttH sont estimés à 14,76 M€ HT.

DEPENSES

L'ensemble des marchés subséquents ont été engagés sur 2019 et 2020.

Pour 2021, ce sont 14 760 000 € qui sont inscrits en crédits de paiement.

RECETTES

Une recette de 2 000 000 € est attendue dans le cadre du fonds de concours du Département.

Des recettes sont attendues du FSN et de la Région à hauteur de 11 400 000 €.

Présentation des inscriptions

	Chapitre	CP Proposés BP 2021
Dépenses	23	14 760 000 €
Recettes	13	11 400 000 €

Desserte – Raccordement FTTH

DEPENSES

HSN va terminer la construction en maîtrise d'ouvrage directe de 51 264 prises FttH dont 21 000 sont déjà livrées et ouvertes à la commercialisation. La construction de ce réseau part du NRO (Nœud de Raccordement Optique) jusqu'au Sous-Répartiteur Optique (SRO) puis jusqu'au PBO (Point de Branchement Optique) situé sur le domaine public.

Pour le raccordement final (construction de la Prise Terminale Optique -PTO), il y a 2 cas de figure :

- Quand c'est un grand opérateur qui délivre l'accès à Internet (dit OCEN – Opérateur Commercial à Envergure Nationale / actuellement Free et Orange), le raccordement de la prise FttH est dévolu à cet opérateur et à ses sous-traitants ;
- Quand c'est un plus petit opérateur, c'est un opérateur dit « activé » (actuellement : Coriolis, K-Net, Ozone, Netalis, Nordnet), c'est-à-dire qu'il ne possède pas ses propres équipements actifs de réseau dans les NRO, mais délivre ses services au travers du réseau activé HSN, le raccordement est dévolu à HSN en tant qu'Opérateur de l'Infrastructure (OI).

Ainsi, en phase de démarrage de la commercialisation, ce sont essentiellement les opérateurs activés qui ont commercialisé leurs offres d'accès et HSN a alors réalisé environ 60 raccordements FttH. Ensuite, les OCEN ont été prêts (actifs dans les NRO...), ont lancé de vastes campagnes de commercialisation sur le réseau et la très grande majorité des raccordements FttH se font désormais via ce mode.

Aujourd'hui, ce sont déjà plus de 2 300 raccordements de ce type effectués et 1 100 en cours.

En 2021, la passation de cette responsabilité est en cours vers le délégataire ; le Syndicat mixte n'aura donc plus à intervenir sur ces aspects travaux de raccordement FttH.

C'est pourquoi, d'un point de vue budgétaire, pour l'année 2021, il est proposé de ne garder une enveloppe que de 40 000 € pour ces travaux de raccordement que HSN confiera à son prestataire Axione.

RECETTES

Au vu du faible nombre de raccordements FttH qui seront réalisés en maîtrise d'ouvrage directe par le Syndicat mixte :

- les recettes de la Région attendues sur ce volet sont ramenées à 2 945,00 € ;
- les recettes de l'Etat attendues sur ce volet sont ramenées à 7 620,00 €

Présentation des inscriptions

	Chapitre	CP Proposés BP 2021
Dépenses	23	40 000,00 €
Recettes	13	10 565,00 €

OPERATION SITES PRIORITAIRES

Afin de compléter la SCORAN 3.0 et en accord avec l'Etat et le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, le département de la Haute-Saône, dans le cadre de sa compétence visée par l'article L1425-2 (SDANT) avait réalisé un travail d'identification et de caractérisation des sites prioritaires THD.

Les investigations du Département en collaboration avec les Communautés de Communes ont alors conduit à identifier une liste de sites prioritaires potentiels sur les champs d'activité suivants :

- Administration (sièges de communautés de communes, mairies de + de 1 000 habitants, casernes du SDIS, Centres médico-sociaux et centres techniques du Département, maisons de services publics, MSAP, gendarmeries, perceptions, agences postales...),
- Education (lycées, collèges, Maisons Familiales Rurales, écoles de plus de 3 classes...),
- Santé (CHI, établissements médico-sociaux, maisons de santé ...),
- Tourisme / culture : musées, sites emblématiques au moins d'envergure départementale, sites touristiques issus du travail sur les trois destinations portant une ambition numérique, médiathèques - bibliothèques intercommunales...
- Entreprises industrielles au sens large.

En 2020, le Syndicat a engrangé plus de 50 commandes dont certaines très tardives.

Ainsi, en 2021, HSN honore ces commandes et réalise les travaux pour 51 sites FttO.

DEPENSES

En 2021, 312 219,62 € ont été reportés et un montant de 719 614,48 € est inscrit en CP au budget en dépense.

RECETTES

Un montant de 167 624,59 € de la Région au titre de sites réalisés en 2020 mais dont les recettes non pas été perçues encore.

Présentation des inscriptions

	Chapitre	CP Proposés BP 2021
Dépenses	23	719 614,48 €
Recettes	13	167 624,59 €

OPERATION DESSERTE PRM

Le programme initial de 232 PRM étant réalisé et le programme complémentaire de 23 PRM abrogé, il n'est pas prévu de nouvelles inscriptions pour cette opération.

OPERATION DESSERTE ZONES ARELIS

DEPENSES

En 2017, 5 Zones Arelis ont été desservies en fibre optique :

- « Le Bouquet » à Luxeuil-les-Bains,
- « La Saline » à Lure,
- la ZAPRR à Rioz,
- la zone de Gy
- la zone de Gray Sud.

Entre 2018 et 2019, 4 Zones d'Activités ont été fibrées :

- ZA de Héricourt
- ZA de Corbenay,
- ZA de Villersexel,
- ZA de Voray-sur-l'Ognon.

En 2020, 5 nouvelles Zones d'Activités ont été équipées en fibre optique :

- ZA de Champlitte,
- ZA de Dampierre-sur-Salon,
- ZA Marnay,
- ZA de Pesmes,
- ZA de Jussey.

Cela porte le total à 14 ZA fibrées par le Syndicat mixte.

En 2021, il n'est pas prévu de déployer de nouvelles ZA ; cette activité incombant désormais au délégataire. Au niveau budgétaire, 46 244,01 € sont reportés de l'exercice antérieur afin d'honorer les factures restantes.

II – PROGRAMME COLLECTE

OPERATION COLLECTE FIBRE OPTIQUE (Opticalisation NRA, FTTH)

Le dossier FSN ayant été validé en mars 2021, les Autorisations de programme et crédits de paiement suivants sont inscrits pour l'année 2021 :

Collecte fibre optique NRA-NRO NRA-NRA

DEPENSES

Tous les travaux de génie civil et de fibre ayant été réalisés en 2020, 53 787,93€ ont été reportés pour solder les travaux. Il n'est pas inscrit de CP supplémentaires.

RECETTES

Des recettes de l'Etat sont attendues à hauteur de 830 275,00 €.

Présentation des inscriptions

	Chapitre	CP Proposés BP 2021
Dépenses	23	- €
Recettes	13	830 275,00 €

Transport anticipé de la future boucle locale optique mutualisée

DEPENSES

Les inscriptions en CP pour cette composante en 2021 sont de 240 000,00 €.

RECETTES

Des recettes de la Région sont attendues pour 37 500,00 €. Il n'y a pas de recettes de l'Etat (FSN) sur cette composante.

Présentation des inscriptions

	Chapitre	CP Proposés BP 2021
Dépenses	23	120 000,00 €
	20	120 000,00 €
Recettes	13	37 500,00 €

Activation de réseau FttH

DEPENSES

En 2020, HSN a activé 13 NRO sur les 13 prévus.

En 2021, il est prévu d'honorer les factures des 3 derniers NRO (Marnay, Pesmes et Etuz) et faire l'atterrissage de ce projet. Une inscription de 200 000 € est prévue en CP.

RECETTES

Il n'est pas attendue de recettes supplémentaires en 2021 sur cette composante spécifique.

Présentation des inscriptions

	Chapitre	CP Proposés BP 2021
Dépenses	23	200 000,00 €
Recettes	13	- €

OPERATION COLLECTE NRAO-SR SEGMENTS OPTIQUES LOCAUX PRM

DEPENSES

Le programme de réalisation de 23 opérations supplémentaires de montées en débit a été abrogé en 2020. Néanmoins, le Syndicat mixte ayant identifié certains tronçons dépourvus de fourreaux a réalisé la pose de ces fourreaux sur lesdits tronçons. Cela permettra de faciliter le déploiement du FttH pour les communes concernées.

Au niveau budgétaire, cette opération fait l'objet d'un report de 155 982,17 €. Il n'est pas inscrit de CP supplémentaires.

RECETTES

Il est attendu le solde des versements de la Région relatif aux 232 PRM construits en première phase pour un montant de 620 000 €.

Présentation des inscriptions

Au titre des 232 PRM

	Chapitre	CP Proposés BP 2021
Recettes	13	620 000,00 €

OPERATION CONSOLIDATION DE L'ARC OPTIQUE

DEPENSES

HSN gère actuellement près de 1400 km de réseau de fibre optique installés sur l'ensemble du territoire haut-saônois.

En 2020, il était envisagé de réaliser des travaux pour consolider l'Arc Optique afin de le boucler et ainsi sécuriser physiquement le réseau, notamment les NRO. Cette opération a pu être menée à son terme et toutes les strates des réseaux ont été construites (génie civil et câbles).

En 2021, il n'est pas prévu de nouvel investissement sur cette infrastructure dont la gestion et l'exploitation est en cours de transfert auprès du délégataire.

Budgétairement, c'est un report de 25 393,56 € qui a été réalisé pour solder les paiements.

Une inscription de 2 200 € en CP est proposé pour réaliser une menue opération de génie civil.

Présentation des inscriptions

	Chapitre	CP Proposés BP 2021
Dépenses	23	2 200,00 €

OPERATION DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE – Tx conventionnés Besoins propres – Chapitre 458

118 546,37 € sont inscrits en dépense en report au budget 2021 afin de pouvoir réaliser les adductions FttO des sites du CD70 et de la CAV ; ces 2 collectivités ayant délégué leur maîtrise d'ouvrage sur ces travaux.

Présentation des inscriptions

Hors AP	Chapitre	CP Proposés BP 2021
Dépenses	4581	118 546,37 €

III - PROGRAMME FRAIS D'ETUDES ET FRAIS D'INSERTION

OPERATION FRAIS D'ETUDES FTTH

DEPENSES

Un montant de 3 100 000 € est affecté en dépenses d'études FttH ainsi que 500 € pour la mission de coordination sécurité.

En effet, sur cette année 2021 se concentre une grosse activité pour la MOE sur le FttH pour lequel tous les travaux doivent être finis cet été. Cela comprend les VISAS faits sur les livrables des études des entreprises travaux, les contrôles terrains inopinés, l'organisation des plannings chantiers (OPC), les phases de réceptions (AOR), les contrôles des DOE des 51 264 prises FttH...

Présentation des inscriptions

	Chapitre	CP Proposés BP 2021
Dépenses	20	3 100 500,00 €

OPERATION FRAIS D'ETUDES PROGRAMME GLOBAL

DEPENSES

Un montant de 45 000 € est budgété pour d'éventuelles missions confiées à des cabinets d'AMO techniques ou juridiques notamment en vue du contrôle de la DSP.

L'enveloppe 2021 est estimée à 5 000 € pour les frais d'insertion.

Il est proposé d'inscrire 45 000 € en CP pour 2021.

RECETTES

Pour 2021, à ce stade, il n'est pas programmé de perception de recette ; la Région ayant versé certaines subventions par avance.

Présentation des inscriptions

	Chapitre	CP Proposés BP 2021
Dépenses	20	50 000,00 €
Recettes	13	- €

IV – PROGRAMME AUTRES DEPENSES D'AMENAGEMENT NUMERIQUE

OPERATION CREATION D'UN POP

DEPENSES

Le POP (acronyme anglais signifiant « Point de Présence des opérateurs ») situé à Vesoul est opérationnel depuis fin 2016. Des opérateurs y ont installé leurs équipements et desservent, outre les autres armoires situées dans les ZA, 51 clients FttO directement depuis ce point central du réseau.

Entre 2018 et 2020, il avait été envisagé la création de deux autres PoP situés sur l'Arc Optique, d'abord à Gray et à Lure, puis au vu du nouveau schéma d'ingénierie, à Saint-Loup et à Dampierre-sur-Salon.

Le PoP de Saint-Loup n'a pas été construit car les interactions avec nos homologues des Vosges n'ont pas permis de définir suffisamment précisément le projet ; étant rappelé que pour les besoins du FttO, les sites prioritaires de Saint-Loup et alentours sont desservis depuis la ZA fille de Corbenay, elle-même irriguée par la ZA mère de Saint-Sauveur.

Quant au PoP de Dampierre-sur-Salon, il n'a pas été construit non plus. En effet, pour les besoins du FttO, la ZA Arelis de Dampierre a été fibrée et équipée d'une armoire. Concernant les besoins d'interconnexion avec la Haute-Marne, une ingénierie alternative a pu être mise en place grâce à une bonne synchronisation avec nos homologues de la Haute-Marne. Ainsi, grâce à une très bonne qualité des réseaux optiques côté Haute-Saône et côté Haute-Marne, c'est un lien optique direct entre le PoP de Vesoul et le PoP « Haute-Marne Numérique » de Langres qui a pu être mis en place ; soit un lien direct de 137 km. Cette ingénierie alternative qui donne satisfaction aux opérateurs, ce lien étant déjà commercialisé auprès d'un opérateur, a permis d'économiser la construction d'un PoP et d'éviter plus de 40 000 € HT d'achat de matériels optiques très pointus nécessaires à l'amplification du signal jusqu'à Chaumont.

En dehors des reports de crédits nécessaires de 18 112,22 € à la finalisation de petites opérations d'améliorations lancées en 2020, il n'est pas inscrit pour 2021 de nouveaux crédits en CP sur cette opération .

OPERATION CREATION DE PYLONE

Dans le cadre de l'Appel à Projet « Zones blanches centres-bourgs » pour la téléphonie mobile, en 2020 HSN a finalisé les travaux d'aménagement de l'église et du pylône situés à Haut-du-Them-Château-Lambert.

En 2019, nous avons perçu une recette de l'Etat de 130 000 €, représentant un acompte de 65 000 € pour chacun des 2 sites.

Le montant réel de l'opération est de 186 000 € HT en dessous de l'estimation initiale de 210 000€ HT. Dans le cadre de la convention signée avec l'Etat, les recettes à percevoir seront donc inférieures au plafond de 130 000 € pour les deux pylônes.

Dans le cadre de l'Appel à Projets « 800 sites prioritaires d'intérêt touristique ou industriel », HSN a construit en 2020 un pylône sur le hameau de Frettes sur la commune de Champlitte.

Le montant réel de l'opération est de 115 959,33 €.

Dans le cadre de la convention signée avec l'Etat, les recettes de subvention sont de 46 344,97 €. La Région participe à la hauteur de 12 001,77 € et le SGAR (FNADT) participe à la hauteur de 34 439,92 €. L'autofinancement assuré par le Syndicat mixte est de 23 196,67 €.

En 2021, hormis la finalisation totale de ces sites, il n'est pas prévu d'effectuer d'autres travaux de ce type.

DEPENSES

Une somme de 19 000 € est budgétée en 2021 en CP en plus des 88 159,90 € de report sur cette opération afin de mener à bien la finalisation totale des pylônes de Haut-du-Them, Château Lambert et Frettes.

RECETTES

Les recettes suivantes sont prévues :

- Pour le site de Frettes :
 - 895,98 € au titre du FNADT ;
 - 12 001,77 € de la Région ;
 - 46 344,97 € de l'Etat
- Pour les sites de Château-Lambert et Haut-du-Them, une avance de 130 000€ ayant déjà été perçue et l'atterrissage budgétaire n'étant pas terminé, il n'est pas inscrit de recettes supplémentaires à ce stade.

Présentation des inscriptions

	Chapitre	CP proposés BP 2021
Dépenses	20	1 000.00 €
Dépenses	23	18 000.00 €
Recettes	13	59 242,72 €

OPERATION GROUPEMENT TELEPHONIE MOBILE

Haute-Saône Numérique est coordonnateur du groupement de commandes pour 17 maîtres d'ouvrages adhérent pour la création de 24 sites répartis sur 5 régions et 8 départements de France.

Pour cette mission, l'Etat accorde à HSN un soutien financier de 240 000 €. En 2019, nous avons déjà perçu 120 000 € d'aide de l'Etat. Le solde de 120 000 € est attendu en 2021.

Présentation des inscriptions

Hors AP	Chapitre	CP proposés BP 2021
Recettes	13	120 000,00 €

OPERATION CONSTRUCTION DE NRO

La construction des 13 NRO ont été engagées en 2019 et terminés dans leur très grande majorité en 2020.

Pour totalement achever cette opération, il est inscrit une somme en dépenses de 387 402,83 € en CP 2021.

A ce stade, il n'est pas prévu la perception de recettes en 2021, la Région ayant versé d'avance une partie substantielle de sa subvention.

Présentation des inscriptions

	Chapitre	CP Proposés BP 2021
Dépenses	21	387 402,83 €
Recettes	13	- €

V – PROGRAMME INCLUSION NUMERIQUE

DEPENSES

Comme stipulé dans la délibération CS2018-12-12-05 du 18 décembre 2018 portant sur le nouveau dispositif d'inclusion numérique entré en vigueur au 1er janvier 2019, une aide de 250€ est octroyée aux foyers ayant un débit inférieur à 8Mbps.

Ce dispositif est toujours d'actualité et, par rapport à 2019, a même trouvé une « relative » vigueur suite aux phases de confinement.

En 2021, nous proposons de provisionner des crédits pour subventionner une cinquantaine de foyers qui pourraient bénéficier de l'inclusion numérique pour un montant de 12 500 €.

RECETTES

Des recettes à hauteur de 2 000 € sont attendues du FSN, relatives aux dossiers subventionnés dans le cadre de l'ancien dispositif en vigueur.

Présentation des inscriptions

	Chapitre	CP proposés BP 2021
Dépenses	20421	12 500,00 €
Recettes	13	2 000,00 €

VI – PROGRAMME ACQUISITION FONCIER ET BATI

DEPENSES

En 2021, même si, dans le cadre du déploiement des réseaux FttH, il incombe désormais au délégataire de faire les investissements, il est proposé aux élus et au délégataire d'implanter les NRO (shelters – préfabriqués en béton armé) uniquement sur des terrains dont HSN aura fait l'acquisition auprès des communes concernées. Comme pour les autres NRO créés par HSN en Maîtrise d'Ouvrage directe, ces acquisitions se feraient à l'euro symbolique.

Ce faisant, dans 25 ans, lorsque tous les biens seront de retour à la Collectivité, en particulier ces NRO concessifs, le patrimoine de la Collectivité sera facilement circonscrit (les parcelles et les shelters appartiendront au Syndicat mixte). Il n'y aura donc pas de difficulté pour en prendre « possession » et envisager toute forme d'exploitation telle qu'une nouvelle remise en affermage.

Nous provisionnerons en cas de besoin le montant de ces acquisitions, comprenant les frais de bornage et actes éventuels, à hauteur de 49 500 €.

Présentation des inscriptions

	Chapitre	CP proposés BP 2021
Dépenses	21	49 500,00 €

VII – PROGRAMME SMAU

OPERATION SMAU

Entre 2020 et aujourd'hui, un protocole d'accord a été négocié avec le délégataire pour résilier par anticipation la DSP « Alliance Connectic » initiée en 2008 par le SMAU qui a été dissout depuis et, en parallèle, une procédure de cession du réseau a été mise en œuvre et a abouti à retenir une offre de l'opérateur Céleste, reprenneur du réseau. A noter que les codélegants (Smix Doubs THD, le CD90 et HSN) ont convenu de céder toute la partie active et câblée des réseaux et de conserver les infrastructures de génie civil.

Il est à noter que les 3 codélegants ont dès l'origine établi une clef de répartition des dépenses et des recettes sur cette opération comme suit :

- 41,25% pour le Syndicat mixte Doubs THD ;
- 8,25% pour le Syndicat Mixte Haute-Saône Numérique ;
- 50,5% pour le Département du Territoire de Belfort ;

Ainsi, dans le cadre de cette résiliation et de cette cession concomitante, le Syndicat mixte HSN sera amené :

- Il est inscrit en CP en dépenses une somme de 206 250 € HT à titre d'indemnité au délégataire « Alliance Connectic » ;
- Il est inscrit en CP en recette une somme de 83 000 € HT à percevoir auprès du cessionnaire Céleste ;
- Il est inscrit en CP en dépenses une somme de 44 000 € pour souscrire un droit d'usage long de 10 ans (IRU) pour une paire de fibre optique de 27 303 ml entre Saulnot et le datacenter Numerica où HSN possède des équipements actifs de réseau.

Présentation des inscriptions

Hors AP	Chapitre	CP proposés BP 2021
Dépenses	67	206 250,00 €
Dépenses	20	44 000,00 €
Recettes	77	83 000,00 €

VIII – PROGRAMME ADMINISTRATION GENERALE

OPERATION MOYENS GENERAUX

Fonctionnement

DEPENSES

Une enveloppe de 260 100 € est affectée aux dépenses de fonctionnement

RECETTES

Un montant de recette de 330 000 € est inscrit, correspondant à la redevance du Budget annexe relatif à la mise à disposition du réseau et des moyens matériels et des locaux.

Présentation des inscriptions

EPF	Chapitre	CP proposés BP 2021
Dépenses	011	260 100,00 €
Recettes	70	330 000,00 €

Investissement

DEPENSES

Une enveloppe de 49 300 € est affectée aux moyens généraux dont 25 000 € sur l'achat de logiciels, 3 800 € sur le matériel informatique et 15 000 sur du matériel de téléphonie notamment en vue de procéder à de nouvelles campagnes de mesures de la couverture mobile.

Une ligne de dépenses imprévues est inscrite pour 2 000 000,00 €, conforme à la procédure des dépenses imprévues de l'article L. 2322-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui permet à l'exécutif de la collectivité de répondre rapidement à des aléas budgétaires sans solliciter une décision modificative de l'assemblée délibérante.

Pour chacune des sections, le montant des crédits inscrits au titre des dépenses imprévues de l'exercice ne doit cependant pas dépasser le plafond de 7,5% des crédits correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles de la section.

Présentation des inscriptions

Hors AP	Chapitre	CP proposés BP 2021
Dépenses	20	25 000,00 €
	21	24 300,00 €
	020	2 000 000,00 €

OPERATION SIG

DEPENSES

En vue d'une évolution de la plateforme SIG, il est inscrit un montant de 28 600 € en CP 2021.

EPI	Chapitre	CP proposés BP 2021
Dépenses	21	18 875,00 €
Dépenses	20	9 725,00 €

OPERATION RESSOURCES HUMAINES

DEPENSES

Le budget affecté aux Ressources Humaines est basé sur les effectifs actuels et les prévisions de recrutements d'un coordinateur technique de la DSP et d'un coordinateur administratif de la DSP. Les inscriptions budgétaires proposées tiennent compte de ces 2 paramètres. Ainsi, c'est un montant de 958 250 € qui est inscrit au budget.

Une somme de 25 000 € est affectée pour les crédits de formation, ainsi que 5 000 € pour les frais de déplacement. Des crédits sont inscrits également pour les visites médicales à hauteur de 1 050 € ainsi que l'adhésion au CNAS pour 3 500 €.

Ces différentes inscriptions sont réparties pour 918 250 € sur le chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés, et pour 40 000 € sur le chapitre 011 – Charges à caractère général

Présentation des inscriptions

EPF	Chapitre	CP proposés BP 2021
Dépenses	012	918 250,00 €
	011	40 000,00 €
Recettes	75	6 500,00 €

IX – PROGRAMME REGULARISATION COMPTABLES – Chapitre 65

DEPENSES

Le Budget principal est assujéti à la TVA, donc soumis aux déclarations de TVA mensuelles.

A ce titre il convient d’inscrire au budget un montant pour régulariser le montant de TVA au centime près en fin d’année.

Une somme de 10 € est donc inscrite en dépense au chapitre 6588.

Présentation des inscriptions

EPF	Chapitre	CP proposés BP 2021
Dépenses	65	10,00 €

X- PROGRAMME SUBVENTION D’EQUILIBRE

DEPENSES

Au vu du Budget primitif du budget annexe, il est inscrit un montant de 603 009,95 € au chapitre 657 au titre de la subvention d’équilibre du budget principal au budget annexe.

Présentation des inscriptions

EPF	Chapitre	CP proposés BP 2021
Dépenses	65	603 009,95 €

XI- PROGRAMME DETTE ET TRESORERIE

OPERATION DETTE

	1 ^{er} janvier 2021	Intérêts de l’année 2021	Amortissement de l’année 2021	Echéance de l’année 2021
Dettes propres (1)	12 682 500 €	230 000 €	890 000 €	1 120 000 €

L’annuité de la dette propre proposée prend en compte l’emprunt souscrit auprès de la CDC en 2014, tiré en totalité fin 2019 . Elle est évaluée à 1 120 000,00 € soit 890 000,00 € pour le capital et 230 000,00 € pour les intérêts (1).

En 2020, le fonds de roulement du Syndicat mixte a permis d'assurer toutes les dépenses sans recourir à un emprunt supplémentaire.

En 2021, la « machine travaux » tournant à plein régime, les 50 000 prises seront toutes terminées de manière très concentrée cette année ; les travaux étant payés au fur et à mesure de l'avancement, les décaissements sont rapides et importants.

Ainsi, un travail de modélisation de la trésorerie a permis d'identifier et de qualifier un besoin de trésorerie important sur les 2ème et 3ème trimestres 2021 : un rythme de décaissement de 4M€ / mois et un point bas à -10M€ a été modélisé.

En sachant que le Syndicat mixte a reçu un accord définitif de subvention de l'Etat au titre du FSN pour un montant maximal de 16,14M€, il est proposé de recourir à la souscription d'un prêt relais sur 3 ans pour un montant de 15 000 000 € ; cela étant une enveloppe maximale qui sera mobilisée pour garantir la trésorerie, notamment en cas de retard de perception des subventions des cofinanceurs (Etat et Région).

Les encaissements attendus sur 2021 permettent d'envisager un volume de remboursement de ce prêt d'environ 3 M€ dès cette année.

La facturation de frais bancaires lors de la souscription d'emprunts nécessite une inscription d'une provision de 10 000 € au chapitre 011.

Présentation des inscriptions fonctionnement

EPF	Chapitre	CP proposés BP 2021
Dépenses	011	10 000,00 €
	66	370 000,00 €

Présentation des inscriptions Investissement

	Chapitre	CP proposés BP 2021
Dépenses	16	3 924 558,69 €
Recettes	16	15 000 000,00 €

XII – PROGRAMME CONTRIBUTION DES MEMBRES

Pour l'année 2021, il est prévu que le Département versera sa contribution à hauteur de 500 000 € en fonctionnement, en 2019 et 2020.

En outre, en 2021, au regard des redevances pérennes d'affermage à percevoir par le Syndicat mixte au titre de la DSP entrée en vigueur au 1er janvier 2021, il est proposé un allègement très significatif de la participation des CC pour les 3 années restant à courir du pacte financier liant les membres de HSN.

Ainsi, dans un esprit de solidarité territoriale, il est proposé de réduire de 80% les cotisations des CC pour 2021, 2022 et 2023 ; ces cotisations sont estimées à 380 000€ pour 2021.

RECETTES

Les cotisations des membres sont budgétées en fonctionnement à hauteur de 500 000 € pour le Département, et un total de 380 000 € pour les Communautés de communes.

Présentation des inscriptions

EPF	Chapitre	CP proposés BP 2021
Recettes	74	880 000,00 €

XIII- PROGRAMME PATRIMOINE – GESTION COMPTABLE

Les inscriptions proposées au titre de ce programme correspondent à des mouvements d'ordre budgétaire.

VIREMENT DE SECTION A SECTION (chapitre 023-021) :

Un virement de 3 872 335,05 € de la section fonctionnement permet d'abonder la section investissement, en dépenses de fonctionnement sur le chapitre 023 et en recettes d'investissement sur le chapitre 021.

AMORTISSEMENT DU PATRIMOINE

L'amortissement des biens acquis par HSN à partir du 1^{er} janvier 2014 (logiciels, petit mobilier, appareils techniques) doit être constaté, chaque année, par une opération d'ordre budgétaire se traduisant à la fois par une dépense de fonctionnement (la dotation) imputée au compte 6811 et une recette d'investissement (l'amortissement) imputée au compte 28.

Aussi, il convient de constater, au titre du budget primitif 2021, au titre des amortissements :

- 97 800,00 € de dépenses de fonctionnement
- 97 800,00 € de recettes d'investissement.

AMORTISSEMENT SUBVENTIONS

L'amortissement des subventions d'équipement reçues pour des opérations amortissables telle que la numérisation du cadastre doit être constaté, chaque année, par une opération d'ordre budgétaire se traduisant par une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement.

Il est proposé à ce titre un montant de 3 900 € en recette de fonctionnement et en dépense d'investissement.

XIV- PROGRAMME REDEVANCES – DSP

La Convention de DSP a été signée le 15 décembre 2020 et est entrée en vigueur le 1er janvier 2021.

Cette entrée en vigueur doit permettre la perception dès cette année des redevances négociées dans le cadre de la Convention de DSP.

RECETTES

Ces redevances sont inscrites en fonctionnement en CP 2021 comme décrit ci-après :

- Une redevance d'affermage R0, pour un montant de de 4 357 355 €;
- Une redevance de contrôle de la DSP, pour un montant de 300 000 € ;
- Une redevance pour contribution aux usages du numérique, pour un montant de 500 000 €.

Présentation des inscriptions

EPF	Chapitre	CP proposés BP 2021
Recettes	75	5 157 355,00 €

CONCLUSION

Le Budget 2021, en mouvements réels, se répartit donc de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	2 407 619,95 €
INVESTISSEMENT	32 164 390,87 €

Soit un total de 34 572 010,82 € réparti par chapitre selon le détail figurant en annexe 3, et par opération selon le détail en annexe 1

Au vu de l'état récapitulatif des Autorisations de Programme jointe en annexe 2, il est proposé d'approuver les modifications d'AP selon le détail ci-dessous :

- Révision à la hausse 3 080 353,06 €

Le document budgétaire correspondant au Budget Primitif 2021 est consultable sur le site ftp://publications_hsn@ftp.cg70.fr

Proposition Budget Primitif 2021
par Opération

Niveau	Description	CP Prévus Dépenses investissement BP 2021	CP Prévus Recettes investissement BP 2021
CDR		30 164 390.87	26 198 155.82
Pgm	Administration générale	2 077 900.00	-
Opé	Moyens généraux	49 300.00	-
Opé	Opération Système d'Information Géographique	28 600.00	-
Opé	Dépenses imprévues	2 000 000.00	-
Pgm	Autres dépenses d'aménagements numériques	406 402.83	154 440.00
Opé	Création de NRO	387 402.83	-
Opé	Création d'un pylône	19 000.00	34 440.00
Opé	Groupement de commande Pylône - Centre Bourgs	-	120 000.00
Pgm	Programme acquisition Foncier et Bâti	49 500.00	-
Opé	Acquisition Terrain	49 500.00	-
Pgm	Collecte	6 981 466.27	830 275.00
Opé	Collecte - Consolidation Arc Optique	2 200.00	-
Opé	Collecte Fibre Optique (Opticalisation NRA, FTTH)	440 000.00	830 275.00
Opé	Collecte NRAO-SR - segments optiques locaux	6 539 266.27	-
Opé	Travaux Conventionnés Besoins propres	-	-
Pgm	Desserte	15 522 563.08	12 128 439.59
Opé	Desserte FO des sites prioritaires	722 563.08	167 624.59
Opé	Desserte FTTH	14 800 000.00	11 210 815.00
Opé	Desserte PRM	-	750 000.00
Opé	2016-Desserte Zones Arelis	-	-
Pgm	Dettes et trésorerie	3 924 558.69	15 000 000.00
Opé	Dettes	3 924 558.69	15 000 000.00
Pgm	Etudes et frais d'insertion	3 145 500.00	1.23
Opé	Frais d'Etudes Maîtrise d'oeuvre FTTH	3 100 500.00	-
Opé	Frais d'études Programme global	45 000.00	1.23
Pgm	Inclusions numériques	12 500.00	2 000.00
Opé	Desserte satellite	12 500.00	2 000.00
Pgm	SMAU	44 000.00	83 000.00
Opé	SMAU	44 000.00	83 000.00
Total		32 164 390.87	28 198 155.82

Niveau	Description	CP Prévus Dépenses fonctionnement BP 2021	CP Prévus Recettes fonctionnement BP 2021
CDR		2 407 619,95	6 373 855,00
Pgm	Administration générale	1 218 350,00	336 500,00
Opé	Moyens généraux	260 100,00	330 000,00
Opé	Ressources humaines	958 250,00	6 500,00
Pgm	Contributions des membres	-	880 000,00
Opé	Communautés de communes	-	380 000,00
Opé	Département	-	500 000,00
Pgm	Régularisations comptables	10,00	-
Opé	Régularisations comptables	10,00	-
Pgm	Subvention Equilibre Budget annexe	603 009,95	-
Opé	Subvention d'exploitation au budget annexe	603 009,95	-
Pgm	Dettes et trésorerie	380 000,00	-
Opé	Dettes	380 000,00	-
Pgm	SMAU	206 250,00	-
Opé	SMAU	206 250,00	-
Pgm	Redevance	-	5 157 355,00
Opé	Redevance d'affermage R0	-	4 357 355,00
Opé	Redevance pour contribution du Délégué	-	500 000,00
Opé	Redevance pour frais de contrôle	-	300 000,00
Total		2 407 619,95	6 373 855,00

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS DE PROGRAMME		C7

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	
TOTAL	121 819 688,13	3 080 353,06	124 900 041,19	59 848 383,05	26 098 932,18	10 154 064,56	22 340 594,24
14P017APR10 14 - Collecte - APR	22 128 000,00	0,00	22 128 000,00	15 476 607,69	6 539 266,27	0,00	112 126,04
14P004APR03 14 - Desserte - APR	16 064 466,40	-174 250,51	15 890 215,89	14 229 036,53	722 563,08	0,00	616 248,44
14P003APR03 14 - Etudes et frais d'insertion - APR	1 032 123,63	45 000,00	1 077 123,63	967 871,57	45 000,00	0,00	55 674,24
14P005APR02 14 - Inclusions numériques-APR	58 563,89	12 500,00	69 063,89	8 063,89	12 500,00	0,00	48 500,00
16P017AP25 16 - Activation de réseau Fih	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	1 258 367,75	200 000,00	0,00	487 567,69
16P017AP17 16 - Transport anticipé future BLOM	737 473,57	0,00	737 473,57	243 089,57	240 000,00	0,00	254 384,00
16P017AP15 16-Collecte FTTH FO NRAO-NRO et NRA-NRA	4 200 636,11	0,00	4 200 636,11	2 116 040,45	0,00	0,00	2 030 807,73
16P004AP07 16-Desserte - Raccordement FTTH	23 750 000,00	-14 760 000,00	8 990 000,00	0,00	40 000,00	7 450 000,00	1 500 000,00
16P004AP05 16-Desserte FTTH-Boucle locale optique mutualisée	33 000 000,00	14 760 000,00	47 760 000,00	17 511 175,42	14 760 000,00	0,00	10 656 316,11
16P004AP04 16-Desserte des zones Avelis	727 130,40	0,00	727 130,40	380 648,67	0,00	0,00	300 237,72
16P003APR05 16-Frais d'Etudes Maîtrise d'Oeuvre FTTH	8 457 316,15	3 100 500,00	11 557 816,15	5 194 563,10	3 100 500,00	0,00	3 011 380,16
16P017AP19 16-Tranche conditionnelle collecte NRO	2 600 000,00	0,00	2 600 000,00	0,00	0,00	650 000,00	1 950 000,00
17P001AP02 17 - AP Acquisition Foncier et Bâti	35 434,28	49 500,00	84 934,28	25 494,28	49 500,00	0,00	7 287,53
17P002AP01 17 AP - Acquisition réseaux	120 011,00	0,00	120 011,00	120 001,00	0,00	0,00	10,00
18P006AP10 18 - Création de NRO - Programme Fih	2 225 082,70	51 000,00	2 276 082,70	1 702 550,56	387 402,83	0,00	186 129,31
19P017AP27 Collecte NRAO-SR - MeD 16 PRM	903 000,00	0,00	903 000,00	50 772,05	0,00	0,00	696 245,78
19P017AP30 Consolidation de l'Arc Optique	1 000 000,00	2 153,57	1 002 153,57	546 880,52	2 200,00	0,00	427 679,49
19P004AP09 DESSERTIE SR - MeD 16 PRM	782 450,00	-6 050,00	776 400,00	17 250,00	0,00	0,00	0,00

Annexe 4

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Proposition BP 2021 par chapitre budgétaire

DEPENSES FONCTIONNEMENT PROPOSEES BP 2021			Situation N-1	Projet
Imputation	Niveau	Libellé	CP	CP
Fonctionnement	Section		2 187 420,00	2 407 619,95
011	Chapitre	Charges à caractère général	292 300,00	310 000,00
60622	Article	Carburants	0,00	0,00
60631	Article	Fournitures d'entretien	200,00	200,00
60632	Article	Fournitures de petit équipement	2 500,00	2 500,00
60636	Article	Habillement et vêtements de travail	1 600,00	1 600,00
6064	Article	Fournitures administratives	4 000,00	4 000,00
60668	Article	Autres produits pharmaceutiques	200,00	4 300,00
611	Article	Contrats de prestations de services	5 000,00	5 000,00
6132	Article	Locations immobilières	60 000,00	52 600,00
6135	Article	Locations mobilières	18 300,00	23 900,00
6156	Article	Maintenance	25 100,00	29 400,00
6162	Article	Assurance obligatoire dommage - construction	0,00	0,00
6168	Article	Autres	3 200,00	3 200,00
6182	Article	Documentation générale et technique	2 800,00	7 800,00
6184	Article	Versements à des organismes de formation	25 000,00	25 000,00
6225	Article	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 200,00	0,00
62268	Article	Autres honoraires, conseils	60 000,00	60 800,00
6227	Article	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00	2 000,00
6228	Article	Divers	12 500,00	12 500,00
6231	Article	Annonces et insertions	3 500,00	3 500,00
6234	Article	Réceptions	6 000,00	1 000,00
6236	Article	Catalogues et imprimés et publications	5 000,00	6 500,00
6238	Article	Divers	7 000,00	9 000,00
6251	Article	Voyages, déplacements et missions	11 400,00	6 400,00
6261	Article	Frais d'affranchissement	300,00	300,00
6262	Article	Frais de télécommunications	12 000,00	22 000,00
627	Article	Services bancaires et assimilés	10 000,00	10 000,00
6281	Article	Concours divers (cotisations)	13 500,00	16 500,00
012	Chapitre	Charges de personnel et frais assimilés	750 000,00	918 250,00
6215	Article	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	112 600,00	170 000,00
6218	Article	Autre personnel extérieur	10 000,00	40 000,00
6331	Article	Versement mobilité	0,00	0,00
6332	Article	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 000,00	1 000,00
6336	Article	Cotisations CNFP Centre de gestion fonction publique territoriale	7 000,00	7 000,00
64111	Article	Rémunération principale	250 000,00	270 000,00
64112	Article	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	5 000,00	5 000,00
64131	Article	Rémunérations	180 000,00	180 000,00
6417	Article	Rémunérations des apprentis	8 600,00	9 600,00
6451	Article	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	90 000,00	114 000,00
6453	Article	Cotisations aux caisses de retraites	60 000,00	95 500,00
6454	Article	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 000,00	5 000,00
6457	Article	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	400,00	400,00
6475	Article	Médecine du travail, pharmacie	700,00	1 050,00
6478	Article	Autres charges sociales diverses	200,00	200,00
6488	Article	Autres charges	19 500,00	19 500,00
65	Chapitre	Autres charges de gestion courante	865 120,00	603 119,95
65736	Article	SPIC	865 010,00	603 009,95
65888	Article	Autres	110,00	110,00
66	Chapitre	Charges financières	280 000,00	370 000,00
66111	Article	Intérêts réglés à l'échéance	280 000,00	370 000,00
66112	Article	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00
6615	Article	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0,00	0,00
67	Chapitre	Charges exceptionnelles	0,00	206 250,00
678	Article	Autres charges exceptionnelles	0,00	206 250,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PROPOSEES BP 2021			Situation N-1	Projet
Imputation	Niveau	Libellé	CP	CP
Investissement	Section		24 457 650.00	32 164 390.87
020	Chapitre	Dépenses imprévues	0.00	2 000 000.00
020	Article	Dépenses imprévues	0.00	2 000 000.00
16	Chapitre	Emprunts et dettes assimilées	890 000.00	3 924 558.69
1641	Article	Emprunts en euros	890 000.00	3 924 558.69
20	Chapitre	Immobilisations incorporelles	1 719 000.00	3 241 048.60
20311	Article	Frais d'études transférés	1 709 000.00	3 154 173.60
2033	Article	Frais d'insertion	5 000.00	5 000.00
2051	Article	Concessions et droits similaires	5 000.00	37 875.00
208	Article	Autres immobilisations incorporelles	0.00	44 000.00
204	Chapitre	Subventions d'équipement versées	49 750.00	12 500.00
20421	Article	Biens mobiliers, matériel et études	49 750.00	12 500.00
21	Chapitre	Immobilisations corporelles	16 200.00	79 800.00
2111	Article	Terrains nus	5 000.00	49 500.00
21838	Article	Autre matériel informatique	1 000.00	9 800.00
21848	Article	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 000.00	1 000.00
2185	Article	Matériel de téléphonie	5 000.00	15 000.00
2188	Article	Autres	4 200.00	4 500.00
23	Chapitre	Immobilisations en cours	21 782 700.00	22 906 483.58
23153	Article	Réseaux divers	21 782 700.00	22 906 483.58

RECETTES FONCTIONNEMENT PROPOSEES BP 2021			Situation N-1	Projet
Imputation	Niveau	Libellé	CP	CP
Fonctionnement	Section		2 887 500,00	6 373 855,00
70	Chapitre	Produits des services, du domaine et ventes diverses	411 000,00	330 000,00
7068	Article	Autres redevances et droits	411 000,00	330 000,00
74	Chapitre	Dotations, subventions et participations	2 470 000,00	880 000,00
7473	Article	Départements	500 000,00	500 000,00
7474	Article	Communes et structures intercommunales	1 970 000,00	380 000,00
75	Chapitre	Autres produits de gestion courante	6 500,00	5 163 855,00
757	Article	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	0,00	5 157 355,00
7588	Article	Autres produits divers de gestion courante	6 500,00	6 500,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT PROPOSEES BP 2021			Situation N-1	Projet
Imputation	Niveau	Libellé	CP	CP
Investissement	Section		14 063 444.00	28 198 155.82
024	Chapitre	Produits des cessions d'immobilisations	0.00	83 000.00
024	Article	Produits des cessions d'immobilisations	0.00	83 000.00
13	Chapitre	Subventions d'investissement	14 063 444.00	13 115 155.82
1321	Article	Etat et établissements nationaux	2 403 000.00	11 710 145.00
1322	Article	Régions	9 625 444.00	1 370 570.82
1323	Article	Départements	2 000 000.00	0.00
13278	Article	Autres fonds européens	35 000.00	34 440.00
16	Chapitre	Emprunts et dettes assimilées	0.00	15 000 000.00
1641	Article	Emprunts en euros	0.00	15 000 000.00

Equilibre du budget : BP 2021

Investissement

	Chap.	Libellé chapitre	Budget principal H.S.N.	Budget annexe HSN	Total
Dépenses d'ordre	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 900.00	0.00	3 900.00
	041	Opérations patrimoniales	0.00	0.00	0.00
		Dépenses d'ordre	3 900.00	0.00	3 900.00
Dépenses réelles	020	Dépenses imprévues	2 000 000.00	0.00	2 000 000.00
	10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00	0.00
	16	Emprunts et dettes assimilées	3 924 558.69	0.00	3 924 558.69
	20	Immobilisations incorporelles	3 241 048.60	0.00	3 241 048.60
	204	Subventions d'équipement versées	12 500.00	0.00	12 500.00
	21	Immobilisations corporelles	79 800.00	0.00	79 800.00
	23	Immobilisations en cours	22 906 483.58	0.00	22 906 483.58
	67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00
	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00	0.00	0.00
		Dépenses réelles	32 164 390.87	0.00	32 164 390.87
Total Dépenses d'investissement			32 168 290.87	0.00	32 168 290.87
Recettes d'ordre	021	Virement de la section de fonctionnement	3 872 335.05	0.00	3 872 335.05
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	97 800.00	0.00	97 800.00
	041	Opérations patrimoniales	0.00	0.00	0.00
		Recettes d'ordre	3 970 135.05	0.00	3 970 135.05
Recettes réelles	024	Produits des cessions d'immobilisations	83 000.00	0.00	83 000.00
	10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00	0.00
	13	Subventions d'investissement	13 115 155.82	0.00	13 115 155.82
	16	Emprunts et dettes assimilées	15 000 000.00	0.00	15 000 000.00
	20	Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00
	23	Immobilisations en cours	0.00	0.00	0.00
	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00	0.00	0.00
		Recettes réelles	28 198 155.82	0.00	28 198 155.82
Total Recettes d'investissement			32 168 290.87	0.00	32 168 290.87

Fonctionnement

	Chap.	Libellé chapitre	Budget principal H.S.N.	Budget annexe HSN	Total
Dépenses d'ordre	023	Virement à la section d'investissement	3 872 335.05	0.00	3 872 335.05
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	97 800.00	0.00	97 800.00
		Dépenses d'ordre	3 970 135.05	0.00	3 970 135.05
Dépenses réelles	011	Charges à caractère général	310 000.00	1 370 500.00	1 680 500.00
	012	Charges de personnel et frais assimilés	918 250.00	88 000.00	1 006 250.00
	65	Autres charges de gestion courante	603 119.95	10.00	603 129.95
	66	Charges financières	370 000.00	0.00	370 000.00
	67	Charges exceptionnelles	206 250.00	0.00	206 250.00
	002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00
		Dépenses réelles	2 407 619.95	1 458 510.00	3 866 129.95
Total Dépenses de fonctionnement			6 377 755.00	1 458 510.00	7 836 265.00
Recettes d'ordre	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 900.00	0.00	3 900.00
		Recettes d'ordre	3 900.00	0.00	3 900.00
Recettes réelles	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	330 000.00	855 500.00	1 185 500.00
	74	Dotations, subventions et participations	880 000.00	0.00	880 000.00
	75	Autres produits de gestion courante	5 163 855.00	0.00	5 163 855.00
	77	Produits exceptionnels	0.00	603 009.95	603 009.95
	002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.05	0.05
	013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00
		Recettes réelles	6 373 855.00	1 458 510.00	7 832 365.00
Total Recettes de fonctionnement			6 377 755.00	1 458 510.00	7 836 265.00

	Budget principal H.S.N.	Budget annexe HSN	Total
Recettes de Gestion (A)	6 373 855	1 458 510	7 832 365
Dépenses de Gestion (B)	2 037 620	1 458 510	3 496 130
Epargne de gestion C = A - B	4 336 235	0	4 336 235
Charges financières	370 000	0	370 000
Produits financiers	0	0	0
Charges financières nettes (D)	370 000	0	370 000
Epargne brute E = C - D	3 966 235	0	3 966 235
Amortissement de la Dette (F)	3 924 559	0	3 924 559
Epargne nette G = E - F	41 676	0	41 676
Dépenses d'investissement	28 239 832	0	28 239 832
Financement de l'investissement	14%	0%	14%
Solde mvts ordre fonctionnement	93 900	0	3 966 235
Résultat comptable	3 872 335	0	0

RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

**Délibération du Comité syndical n° CS2021-04-12-23 du 12 avril 2021
portant adoption de l'avenant N°1 à la DSP Affermo concessive Orange**

Par suite d'une convocation en date du 31 mars 2021, l'an deux vingt et un, le 12 avril, à seize heures, le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE s'est réuni à l'Hôtel du Département, Espace Cassin, sous la présidence de Monsieur Yves KRATTINGER.

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 27

Absents ayant donné procuration : 4

Absents excusés : 10

Pour le Collège Département :

KRATTINGER Yves	
ARNOULD Isabelle	
AUBRY Marie-Dominique	absente
BATHELOT Nadine	
BLINETTE Alain	
BONNARD Corinne	
BURGHARD Frédéric	absent
BURKHALTER Fernand	absent - suppléé par STAUB Solange
COUTHERUT Sylvie	
DESPOULAIN Pierre	
FLEUROT Sabrina	
FRIQUET Carmen	absente
GAY Jean Claude	
JUIF Raoul	absent (parti en cours de séance à 17h33)
MORLOT Robert	
PELLETERET Gérard	absent - suppléé par RIGOLOT Christelle
PULICANI Hervé	
RICHARDOT Fabienne	
SEGUIN Laurent	absent - suppléé par Jean-Jacques SOMBSTHAY
TOULOT Serge	

Pour le Collège Communautés de Communes (CC) :

KOPEC Freddy		CC Monts de Gy
DEGRELAND Bruno		CC Quatre Rivières
MAINIER Gilles		CC Pays Riolois
LUPFER Frédérique	Absente – a donné pouvoir à CLAUDEL Michel	CC Rahin et
Chérimont		
RICHARD Bernard	Absent - a donné pouvoir à DEMANGE René	CC Pays de Lure
DEMANGE René		CC 1000 Etangs-Hte Vallée de
l'Ognon		
CAILLE Nicolas	Absent – a donné pouvoir à DEGRELAND Bruno	CC Val de Gray
RACLOT Loïc	Absent - a donné pouvoir à KRATTINGER Yves	CC Hauts du Val de
Saône		
SCHELLE Alain	Absent	CC Pays de Luxeuil
BOYER Christian		CC Pays de Villersexel
MULTON Alexandre		CC Savoir-Faire
BAGUE Jacky		CC Combes
TRAMESEL Jean Claude	Absent	CC Haute-Comté

DELBOS Michel
Chanois
GAUDINET Bernard
VON FELTEN Karl
BALLOT Vincent Absent
CLAUDEL Michel

CC Pays de Montbozon et du

CC Triangle vert
CC Terres de Saône
CC Val Marnaysien
CC Pays d'Héricourt

Le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Vu la procédure de DSP :

- Lancement de la procédure : 27 mars 2020
- Réceptions des offres I : le 12 mai 2020 à 12h00
- Réceptions des offres II : le 8 juillet 2020 à 17h00
- Réceptions des offres III : le 18 septembre 2020 à 17h00
- Comité Syndical le 30 novembre 2020 : délibération d'approbation du projet de Convention de DSP
- Signature de la Convention le 15 décembre 2020 en l'Espace Cassin
- Notification du contrat au délégataire le 23 décembre 2020
- Entrée en vigueur de la Convention le 1er janvier 2021
- Acte de transfert le 26 mars 2021 : la société de projet « Haute-Saône Fibre » est substituée à la société Orange dans tous les droits et obligations du Délégué découlant de la Convention

Vu le contexte de cet avenant :

Orange a choisi d'adopter une nouvelle stratégie de financement en alliant sa puissance industrielle à celle de partenaires financiers de référence : un consortium formé par EDF Invest, la Banque des Territoires et CNP Assurances.

Ainsi, Orange a créé une filiale dénommée « Orange Concessions » qui regroupera les 4,3 millions de prises des RIP dont le déploiement a été confié à Orange, y compris les prises de la DSP lancée par le Syndicat mixte et attribué à Orange.

Cette opération est similaire à celles entreprises par les grands acteurs du secteur : SFR avec sa filiale SFR FttH, Iliad avec sa filiale IFTR, Altitude Infrastructure avec sa filiale Alto...

CONSIDERANT que le quorum est atteint avec 27 membres présents,

CONSIDERANT Le principe de l'opération « Orange Concessions » :

La société spécialisée créée s'appelle « Orange Concessions ». Elle a vocation à être la nouvelle société mère de « Haute-Saône Fibre ».

Orange se maintient au capital d'Orange Concessions avec 50% du capital de cette société. Les partenaires financiers EDF Invest, la Banque des Territoires et CNP Assurances détiennent les 50% restant.



CONSIDERANT l'impact pour Haute Saône Numérique :

Dans le cadre de la convention entre HSN et Orange, lors des négociations finales, ce partenariat a été anticipé de façon à ce qu'il puisse se produire de la manière la plus fluide, sans impacter le bon déroulement du projet.

Ainsi, l'opération se doit d'être neutre pour le déroulement de la DSP, pour le projet et pour le Syndicat mixte : les interlocuteurs, au premier rang desquels « Haute-Saône Fibre », les processus, le calendrier de déploiement, les sous-traitants, les engagements, y compris les engagements financiers, la présence du groupe Orange... demeurent inchangés.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de faire un avenant pour entériner cela. Cet avenant et ses annexes sont joints à la présente délibération. En voici les principaux termes :

[...]

2 OBJET

L'Avenant a pour objet :

- d'autoriser la modification de l'actionnariat du Délégué et de modifier, par conséquent, les stipulations de la Convention relatives à la détention du capital social et des droits de vote de ce dernier ;
- de modifier les stipulations de la Convention relative aux statuts du Délégué et, par conséquent, le modèle desdits statuts ;
- de modifier le financement du Délégué tel que décrit dans la Convention ; et
- de confirmer la conclusion du Contrat Opérationnel et du Contrat Industriel.

3 ENTREE EN VIGUEUR

3.1 L'Avenant entre en vigueur, pour la durée restant à courir de la Convention, après accomplissement des formalités liées au contrôle de légalité, à la date à laquelle le Délégué reçoit la notification de l'Avenant faite par le Délégué conformément à l'Article **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** (*Notification de l'avenant*).

3.2 Nonobstant les stipulations du paragraphe 3.1 du présent Article, les Articles 4 (*Modification de la détention du capital du Délégué*), 5 (*Modification des statuts du Délégué*), 6 (*Modification du financement du Délégué*) et **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** (*Conclusion du Contrat Opérationnel et du Contrat Industriel*) n'entreront en vigueur que sous réserve et à compter de la date à laquelle le Délégué aura informé le Délégué de l'ouverture effective du capital d'Orange Concessions à l'Investisseur.

- 3.3 Le Délégué informera le Déléguant de l'ouverture effective du capital d'Orange Concessions, (c'est-à-dire de la date à laquelle les parties à l'Opération auront constaté la levée de toutes les conditions suspensives à la réalisation de cette étape de l'Opération) par (i) lettre remise en main propre, (ii) courrier électronique avec accusé de réception ou encore (iii) par tout autre moyen permettant de donner date certaine à la réception de cette information.

4 MODIFICATION DE LA DETENTION DU CAPITAL DU DELEGATAIRE

- 4.1 La réalisation de l'Opération résulte en un changement du contrôle indirect du Délégué par Orange tel que décrit dans la Convention.

A cet égard, le Déléguant reconnaît :

- avoir eu connaissance des parties à l'Opération et des conditions de sa réalisation ; et
- avoir reçu les justificatifs de capacités et des garanties nécessaires à la bonne réalisation des obligations du Délégué aux termes de la Convention.

Conformément aux stipulations de l'article 4.1 de la Convention, le Déléguant autorise le changement de contrôle indirect du Délégué et confirme ne pas s'y opposer.

- 4.2 Dans le cadre de l'Opération, et nonobstant toute stipulation contraire de la Convention, Haute-Saône Fibre sera détenue :

- à la suite de l'apport des titres d'Orange Projets Publics à Orange Concessions et préalablement à l'ouverture du capital d'Orange Concessions à l'Investisseur, par Orange Projets Publics, détenue en intégralité par Orange Concessions, elle-même détenue en intégralité par Orange Participations, filiale à quatre-vingt-dix-neuf virgule quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99,99 %) d'Orange ;
- à la suite de l'ouverture du capital d'Orange Concessions à l'Investisseur, par Orange Projets Publics, détenue en intégralité par Orange Concessions, elle-même détenue à hauteur de cinquante pour cent (50 %) par l'Investisseur et à hauteur de cinquante pour cent (50 %) par Orange Participations, filiale à quatre-vingt-dix-neuf virgule quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99,99 %) d'Orange ; et
- au jour de la réalisation complète de l'Opération, par Orange Concessions, elle-même détenue à hauteur de cinquante pour cent (50 %) par l'Investisseur et à hauteur de cinquante pour cent (50 %) par Orange Participations, filiale à quatre-vingt-dix-neuf virgule quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99,99 %) d'Orange.

Il est expressément convenu entre les Parties qu'à la suite de la réalisation complète de l'Opération, la participation qu'Orange Participations détiendra au sein d'Orange Concessions pourra être augmentée au-delà de cinquante pour cent (50 %) du capital social et des droits de vote d'Orange Concessions et la participation que l'Investisseur détiendra au sein d'Orange Concessions pourra être diminuée à due concurrence sans qu'il soit nécessaire de recueillir l'accord du Déléguant à ce sujet.

- 4.3 En conséquence, les Parties conviennent :

- (a) de supprimer le sixième alinéa de l'article 4.1 (*Identification*) de la Convention ; et
- (b) de remplacer les seizième à dix-huitième alinéas de l'article 4.1 (*Identification*) de la Convention par quatre alinéas ainsi rédigés :

« Orange s'engage à demeurer, directement ou indirectement, actionnaire de la société ad hoc, et à détenir - à cet effet - directement ou indirectement au moins cinquante pour cent (50 %) du capital et des droits de vote dans les assemblées générales de la société ad hoc, pendant toute la durée de la Convention de délégation de service public.

Orange s'engage à maintenir, pour la durée de la Convention, les engagements de bonne exécution et de substitution prévues respectivement aux articles 4.2.3. et 4.2.4 de la Convention.

Toute modification de la répartition du capital social et du contrôle de la société ad hoc sera soumise préalablement à l'agrément du Délégrant qui s'engage à faire connaître sa décision dans un délai maximum d'un (1) mois à compter de la réception de la demande d'agrément formulée par le Délégataire. Son refus devra être dûment justifié, notamment eu égard aux conséquences de la modification de la répartition du capital social et du contrôle sur les garanties professionnelles et financières présentées par la société ad hoc. Le silence du Délégrant à l'issue du délai susmentionné d'un (1) mois vaut acceptation.

Toute modification du contrôle d'Orange Concessions, actionnaire de la société ad hoc, non conforme à l'engagement d'incessibilité souscrit par Orange et les autres actionnaires d'Orange Concessions envers le Délégrant annexé à l'avenant n° 1 à la Convention sera soumis à l'accord préalable et exprès de l'Autorité délégante. »

- (c) d'annexer à l'Avenant la lettre d'engagement adressée par Orange et par Orange Participations au Délégrant en Annexe 1 (*Lettre d'engagement d'Orange*) ainsi que la lettre d'engagement émise par la Caisse des dépôts et consignations, CNP Assurances et EDF au Délégrant en Annexe 2 (*Lettre d'engagement des Investisseurs*). Le Délégrant reconnaît le caractère strictement confidentiel des informations contenues dans les Annexes 1 (*Lettre d'engagement d'Orange*) et 2 (*Lettre d'engagement des Investisseurs*), qui sont protégées au titre du secret des affaires.

5 MODIFICATION DES STATUTS DU DELEGATAIRE

- 5.1 Afin de simplifier la gestion sociale du groupe Orange Concessions et du Délégataire, il est prévu, dans le contexte de l'Opération, de procéder à des ajustements des statuts du Délégataire.

Par conséquent, les Parties conviennent que, nonobstant toute stipulation contraire de la Convention, les statuts du Délégataire devront être conformes au modèle de statuts figurant à l'Annexe 3 (*Modèle de statuts de la société de projet – Annexe 24 à la Convention*), qui remplace l'annexe 24 (*Projets de statuts*).

- 5.2 Le Délégataire informera le Délégrant de l'accomplissement des formalités de modification de ses statuts dans un délai de trente (30) Jours à compter de la date effective de la modification. Le Délégataire transmettra à cet effet au Délégrant les statuts modifiés du Délégataire.

6 MODIFICATION DU FINANCEMENT DU DELEGATAIRE

- 6.1 Lors de la signature de la Convention, Orange s'est engagée à financer le Délégataire par de la dette senior intra-groupe initialement apportée par Orange pour un montant d'engagement maximum de soixante-six millions six cent mille euros (66 600 000 €) à un taux de 2,51 %.

- 6.2 Dans le contexte de l'Opération, il est envisagé de modifier le financement du Déléataire tel qu'initialement prévu par la Convention. En effet, la dette senior intra-groupe précitée sera refinancée par un nouveau prêt d'actionnaire accordé par Orange Concessions au Déléataire.

Afin de ne pas remettre en cause l'équilibre économique de la Convention et les conditions de financement du Déléataire, l'engagement maximum et le taux du nouveau prêt d'actionnaire sont égaux à l'engagement maximum et au taux de la dette senior intragroupe existante.

Le nouveau prêt d'actionnaire ne nécessitera pas d'amortissement et sera remboursable à terme, hormis les stipulations habituelles relatives au remboursement anticipé.

En conséquence, et nonobstant toute stipulation contraire de la Convention, les Parties conviennent que, à compter de la réalisation effective de l'Opération, la dette senior intra-groupe sera refinancée par un prêt d'actionnaire d'un montant d'engagement maximum de soixante-six millions six cent mille euros (66 600 000 €) à un taux de 2,51 %.

Il est précisé qu'en contrepartie de la mise à disposition de ce nouveau prêt d'actionnaire, le Déléataire pourra consentir une garantie ou octroyer des sûretés sur ses comptes bancaires et ses créances strictement dans la limite de l'encours dudit prêt d'actionnaire.

- 6.3 A toutes fins utiles, il est rappelé que, conformément au dernier alinéa de l'article 8.3 (*Refinancement*), il n'y a pas lieu de partager l'éventuel gain financier résultant du refinancement prévu aux paragraphes 6.1 et 6.2 ci-dessus par l'actionnaire Orange Concessions, ledit refinancement ne résultant en toute hypothèse en aucun gain financier pour le Déléataire.

- 6.4 A compter de la réalisation effective de l'Opération, la trésorerie du Déléataire fera l'objet d'une gestion centralisée avec le groupe Orange Concessions en application d'une convention de trésorerie. La convention de trésorerie permettra au Déléataire de bénéficier, le cas échéant, d'une capacité de découvert à court terme.

[...]

Le Comité DECIDE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, à l'unanimité, selon le détail ci-après

Nombre d'inscrits : 38

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 27 présents + 4 pouvoirs

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

- **D'APPROUVER** l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public affermo-concessive pour la conception, l'établissement, le financement et l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit de la Haute-Saône, ainsi que ses annexes,
- **D'AUTORISER le Président** à signer l'avenant n°1 ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à VESOUL, le 12 avril 2021

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat mixte
HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Yves KRATTINGER



Acte certifié exécutoire :

- réception en Préfecture le.....
- affichage le.....
- publication le